NB/CPG

le 4 avril 2023

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 13 mars 2023

Date de convocation
7 mars 2023

Heure de la séance
19h00

Lieu de la séance
Hôtel de Ville

Présidence
Mme Michelle DEVANNE, Maire

Nombre de conseillers	29
Présents*	24
Excusés*	5
Procurations*	4
Absent	1

Présents
Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT *(arrivée à 19h23*)*, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, M. Frédéric RABAUD *(arrivé à 22h11*)*, Mme Estelle BILLEAUD, M Anthony PERROTIN, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M Jérôme LANDA, M Nicolas RIPAULT, M Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M Didier DOLÉ, M Jacques BALLAY, M Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGEARD *(arrivée à 20h53*)*, M Mikael PRAUD

Excusés

M. Frédéric RABAUD *(arrivé à 22h11*)*	Procuration à	M. Jean-Claude MARCHAND
Mme Marina LERAY	"	M. Anthony PERROTIN
Mme Elodie RABILIER	"	Mme Isabelle BROSSET
Mme Monique RANGEARD *(arrivée à 20h53*)*	"	M. Didier DOLÉ
Mme Marie-Bernadette VINCENT *(jusqu'à 19h23*)*		

Absent
M. Christophe PRIOU

Secrétaire : Mme Nicole FIORI

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

FINANCES

1 à 4. Approbation des Comptes de Gestion 2022
5 à 8. Approbation des Comptes Administratifs 2022
9, 10. Affectation des résultats 2022
11. Vote des taux des taxes 2023
12. Instauration d'un dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs
13 à 16. Vote des Budgets Primitifs 2023
17. Vote des subventions 2023
18, 19. Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €
20. Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour
21. Marché pour la réfection des courts de tennis extérieurs et création d'un court de padel

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

22. Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon
23. Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

SALLE EMILE ROBERT

24. Répartition des honoraires de l'architecte – Avenant n°2
25. Demande de subvention au titre du FEADER-LEADER

URBANISME - TRAVAUX

26. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022
27. Répartition des amendes de police pour l'aménagement de voirie de l'avenue des Sables, entre les deux ronds-points situés en entrée de ville sur le secteur de l'Espérance – Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée

ELECTRIFICATION

28. Convention SyDEV – Rénovation de points d'éclairage public

RESSOURCES HUMAINES

29. Création de postes d'emplois saisonniers
30. Création d'un poste de chargé de projet « Développeur local »

SOLIDARITE

31. Solidarité Turquie et Syrie – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ONG française ACTED

VŒUX ET MOTIONS

32. Motion de soutien pour le maintien d'une classe à l'école Françoise Dolto

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19h06.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 30 janvier 2023 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions au motif que certains propos attribués à M. Didier DOLÉ n'ont pas été dits par lui. Cependant, pas de précision apportée ni de souhait de rectification dans la rédaction du document.

FINANCES (PJ 1, 2 et 3)

1 à 4- Approbation des Comptes de Gestion 2022

Il est rappelé qu'en 2022 la Commune de Pouzauges comptait quatre budgets :

- Budget Général
- Budget « Pépinières d'Entreprises »
- Budget « Lotissement de La Balière »
- Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré »

Le Compte de Gestion, comme le Compte Administratif, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2022.

Le Compte de Gestion est élaboré par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée (ex Centre des Finances Publiques des Herbiers).

Le vote du Compte de Gestion doit précéder ou accompagner le vote du Compte Administratif.

Mme le Maire rappelle que les Comptes de Gestion sont élaborés par le Trésor Public contrairement aux Comptes Administratifs qui sont eux rédigés par la Commune. Ces chiffres doivent être simultanément les mêmes sur les deux documents.
Mme le Maire donne la parole à Monsieur M. Jean-Claude MARCHAND qui présente les comptes du Budget Général et des budgets annexes : « Pépinières d'Entreprises », « Lotissement de La Balière », « Lotissement Les Hauts du Prieuré ».

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Général de la Commune, dressé par Monsieur Gabor KESZLER, Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée (ex Centre des Finances Publiques des Herbiers) et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget « Pépinières d'Entreprises » de la Commune, dressé par Monsieur Gabor KESZLER, Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget « Lotissement de La Balière » de la Commune, dressé par Monsieur Gabor KESZLER, Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré » de la Commune, dressé par Monsieur Gabor KESZLER, Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée et certifié conforme par Madame le Maire.

5 à 8- Approbation des Comptes Administratifs 2022

Le Compte Administratif, comme le Compte de Gestion, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2022.
Le Compte Administratif est élaboré par l'ordonnateur, c'est à dire le Maire.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice dressé par Monsieur Gabor KESZLER, Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée : le Compte de Gestion.

Les résultats du Compte Administratif doivent concorder avec les résultats du Compte de Gestion.

Le vote du Compte Administratif avant le vote du Budget Primitif permet la reprise des résultats de l'exercice précédent dans le budget concerné.

Lorsque le Conseil Municipal débat du Compte Administratif, il ne peut être présidé par la personne l'ayant élaboré. Le Conseil doit élire un Président « spécial ».

Madame le Maire propose que Monsieur MARCHAND, premier Adjoint en charge des Finances, soit désigné pour présenter et soumettre au vote les Comptes Administratifs 2021.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette proposition.

19h21 : *Madame le Maire quitte la salle*

Monsieur MARCHAND présente les quatre Comptes Administratifs 2022 de la Commune, conformes aux Comptes de Gestion approuvés précédemment au cours de cette même séance.

M. Didier DOLÉ interroge M. Jean-Claude MARCHAND sur les coûts engendrés par la reconstruction du mur de la rue des Remparts (travaux, avocat, ...) et s'étonne que ces commandes n'aient pas été reprises dans les tableaux successifs des marchés, commandes et décisions du Maire.

19h23 : *Arrivée de Mme Marie-Bernadette VINCENT*

M. Jean-Claude MARCHAND s'en étonne et répond que les informations seront transmises par le service comptable.

M. Didier DOLÉ rappelle que les travaux relatifs à la reconstruction de ce mur auraient dû coûter 12 000,00 € ou 15 000,00 € et que le coût final est de 48 000,00 €. Il rappelle également que les propriétaires avaient proposé un arrangement pour un partage des frais à hauteur de 50 %.

M. Jean-Claude MARCHAND répond que cette situation va faire jurisprudence pour les Petites Cités de Caractère. Il rappelle que le mur n'appartient pas à la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : pages 1 à 8 + PJ 2)

Le Compte Administratif 2022 du Budget Général fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	5 739 227,21 €
Dépenses	4 510 129,34 €
Résultat 2022	1 229 097,87 €
Résultat reporté	2 892 636,19 €
Résultat de clôture	**4 121 734,06 €**
Section d'investissement	
Recettes	1 340 875,88 €
Dépenses	1 560 804,80 €
Résultat 2022	- 219 928,92 €
Résultat reporté	- 302 092,03 €
Résultat de clôture	**- 522 020,95 €**
Reste à réaliser – Recettes	1 175 307,41 €
Reste à réaliser – Dépenses	1 738 447,70 €
Besoin de financement	**- 1 085 161,24 €**

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget Général tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET « PEPINIERES D'ENTREPRISES » (PJ 1 : page 14)

Le Compte Administratif 2022 du Budget « Pépinières d'Entreprises » fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	60 006,57 €
Dépenses	41 322,77 €
Résultat 2022	18 683,80 €
Résultat reporté	22 519,25 €
Résultat de clôture	**41 203,05 €**

Section d'investissement	
Recettes	35 165,46 €
Dépenses	22 678,23 €
Résultat 2022	12 487,23 €
Résultat reporté	12 124,90 €
Résultat de clôture	**24 612,13 €**

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget « Pépinières d'Entreprises » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » (PJ 1 : page 17)

Le Compte Administratif 2022 du Budget « Lotissement de La Balière » fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	660 005,50 €
Dépenses	688 962,40 €
Résultat 2022	- 28 956,90 €
Résultat reporté	- 224 394,18 €
Résultat de clôture	**- 253 351,08 €**

Section d'investissement	
Recettes	678 952,14 €
Dépenses	536 167,44 €
Résultat 2022	142 784,70 €
Résultat reporté	- 678 952,14 €
Résultat de clôture	**- 536 167,44 €**

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget « Lotissement de La Balière » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURE » (PJ 1 : page 19)

Le Compte Administratif 2022 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré » fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	133 276,45 €
Dépenses	123 715,88 €
Résultat 2022	9 560,57 €
Résultat reporté	132 580,85 €
Résultat de clôture	**142 141,42 €**

Section d'investissement

Recettes	123 715,88 €
Dépenses	86 650,85 €
Résultat 2022	37 065,03 €
Résultat reporté	- 123 715,88 €
Résultat de clôture	**- 86 650,85 €**

Délibération n°8 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2022 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré » tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

19h34 : *Mme le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.*

M. Jean-Claude MARCHAND l'informe que les Comptes Administratifs des 4 budgets ont été votés à l'unanimité.

9, 10- Affectations des résultats 2022

Une fois le Compte Administratif voté, il est possible de reprendre, dans le Budget Primitif, les résultats de l'exercice précédent ainsi constatés.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : page 8)

Les comptes 2022 du Budget Général font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 4 121 734,06 €
Section d'investissement :	- 1 085 161,24 €

Délibération n°9 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter 1 085 161,24 € en section d'investissement et de laisser 3 036 572,82 € en section de fonctionnement pour le Budget Général.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET « PEPINIERES D'ENTREPRISES » (PJ 1 : page 15)

Les comptes 2022 du Budget « Pépinières d'entreprises » font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 41 203,05 €
Section d'investissement :	+ 24 612,13 €

Délibération n°10 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de laisser + 41 203,05 € en Section de Fonctionnement pour le Budget « Pépinières d'entreprises ».

Mme le Maire informe d'un changement dans l'ordre des sujets et qu'il va être procédé au vote des budgets primitifs 2023 avant le vote des taux.

M. Didier DOLÉ demande pourquoi ce changement et s'il y a une erreur dans l'ordre du jour.

Mme le Maire répond qu'il n'y a pas d'erreur dans l'ordre du jour.

11 à 14- Vote des Budgets Primitifs 2023

Chacun des quatre budgets de la Commune comporte une partie « fonctionnement » et une partie « investissement ».

Intervention de Mme le Maire

« Après deux années difficiles marquées par la covid 19, d'autres difficultés apparaissent aujourd'hui. La période que nous vivons, marquée par une forte inflation, par la nécessité de

s'inscrire dans la transition écologique pour protéger notre planète, nous interpelle et nous amène, individuellement et collectivement à interroger nos modes de vie.
S'interroger sur nos consommations, déplacements, réduction de nos dépenses s'impose à chacun d'entre nous, à l'image du « colibri », si nous voulons apporter notre contribution pour une société plus écologique et solidaire.
Concernant notre collectivité, nous avons déjà pris le cap de la transition écologique en adaptant nos projets pour mettre en œuvre cette politique nécessaire d'économie et d'écologie. Un important travail est sur les rails depuis plusieurs années en matière de biodiversité, nous agissons sur nos équipements : la salle Emile Robert est en rénovation énergétique, deux salles de sport ont été relampées en led, nous avons agi sur l'éclairage public...
Nous devons faire face aujourd'hui notamment à des dépenses d'énergies multipliées par deux, ce qui impacte fortement notre budget de fonctionnement.
Faut-il pour autant stopper les projets, stopper l'élan des associations, stopper les aménagements ?
Nous avons fait le choix de poursuivre la conduite des projets même si dans ce contexte les marges de manœuvres se restreignent.
Parce que nous voulons que Pouzauges soit une ville où il fait bon grandir, vivre, s'épanouir et vieillir, je propose de voter un budget de fonctionnement tourné largement en faveur des familles : vous allez me dire quoi ?

- *notons le soutien à nos écoles, tant publiques que privées, + 37 000,00 € à l'école du Donjon pour parvenir à la convergence obligatoire ; soutien à notre crèche, notre périscolaire et centre de loisirs, qui subissent également de plein fouet les hausses de l'énergie ;*

- *les activités confortées à notre espace jeunesse ;*

- *le maintien des subventions à nos associations et aide aux familles pour pratiquer , via le pass culture sport...le transport des enfants le mercredi...*

- *le programme d'animations pour tout public : fête de la musique, 13 juillet, apéros contés, et Noël : notons cette année un évènement marquant avec un budget supplémentaire de 10 000,00 € pour le 50ème anniversaire du jumelage avec Meitingen ;*

- *une attention particulière à nos personnes âgées avec un budget CCAS en hausse pour le portage des repas notamment.*

Quant à nos investissements, ils seront :

- *en direction du sport avec la réfection des terrains de tennis et un projet de padel que nous verrons ce soir en conseil ;*

- *les travaux engagés pour la salle Emile Robert ;*

- *les études pour la construction d'un nouveau centre périscolaire ;*

- *l'acquisition de l'immeuble de la boulangerie (place de l'Eglise) suivi des travaux de réaménagement ;*

- *le remplacement des systèmes de chauffage (Colombier, Presbytère, école Jules Verne) ;*

- *la rénovation thermique des bâtiments pour lesquels un audit a été demandé ;*

- *l'aménagement des allées du parc du Colombier (voirie + éclairage) ;*

- *l'aménagement de l'entrée de ville à L'Espérance ;*

- *une étude de faisabilité pour un projet culturel au Château.*

Nous allons parcourir notre budget primitif 2023 avec M. Jean-Claude MARCHAND qui suit ce budget au plus près, aux côtés de Mme Sandra GIRARDEAU qui nous a rejoint le poste de responsable comptable et que je remercie chaleureusement pour son investissement et le travail accompli.
Elle est présente ce soir pour apporter si nécessaire les éclaircissements à ceux qui le souhaitent. »

Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Claude MARCHAND.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle que comme cela a été vu lors du débat d'orientations budgétaires, il faut essayer de maintenir la Commune à flot. Elle n'aura pas recours à l'emprunt grâce au cumul des années précédentes.

Afin de faciliter la lecture du Budget Primitif 2023 du Budget Général au Rapport d'Orientation Budgétaire, M. Jean-Claude MARCHAND distribue le tableau synthétique suivant :

	Budget Primitif	Rapport Orientations Budgétaires
Recettes courantes + travaux en régie BP	**5 570 270,00**	**5 606 000,00**
Dépenses réelles BP	**- 4 699 500,00**	
Taux de réalisation	**95%**	
Dépenses réelles BP ROB 4 582 000 €	**- 4 464 525,00**	**4 582 000,00**
CAF BRUTE	**1 105 745,00**	**1 024 000,00**
ANNUITES EMPRUNTS	**- 713 000,00**	**- 713 000,00**
CAF NETTE	**392 745,00**	**311 000,00**
3 % de taxes foncières en plus	**75 000,00**	
CAF NETTE	**467 745,00**	
Taux de réalisation - 1 %	**46 995,00**	
CAF NETTE	**514 740,00**	**OBJECTIF 500 000 €**

Intervention de M. Jean-Claude MARCHAND

*« **Pour les recettes***

Page 1
93 300,00 € de produits de services domaines et vente diverses au BP 2023 en repli de 36 105,00 € dont 24 105,00 € de redevances avec 17 740,00 € de recettes exceptionnelles en 2022.
Impôts et taxes 3 870 230,00 € + 66 831,00 € seulement, malgré les 7,1 % d'augmentation des bases sur le foncier + 140 000,00 € mais avec un FPIC en recul de 10 000,00 € (accord comcom) et la provision pour des droits de mutation – 62 000,00 € (baisse prévisionnelle des ventes de maisons en 2023).

Page 2
Les dotation et subventions 1 517 240,00 € - 11 592,00 € écrêtement sur la DGF – 11 000,00 €.
Autres produits de gestion courante 41 500,00 € - 50 883,00 € dont locations salles – 59 000,00 € (salle Emile Robert).
Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2023 sont de 5 535 270,00 € contre 5 597 902,00 € au CA 2022 – 62 632,00 € auxquelles se rajoutent – 65 254,00 € de recettes exceptionnelles 2022 (assurance sol salle de l'Etoile) au final – 127 886,00 € de recettes prévisionnelles.
Avec l'excédent en fonctionnement antérieur de 3 036 572,00 € et les opérations d'ordre 40 000,00 € de travaux en régie et 60 000,00 € d'amortissements de subventions les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 671 642,00 €.

Les charges de fonctionnement

Page 3
La note annexe compare entre BP 2022 et BP 2023, je vous propose une analyse CA 2022 – BP 2023

Charges à caractère général 1 737 860,00 € inscrits au BP contre 1 362 277,00 € au CA 2022 + 375 583,00 € dont énergie + 230 532,00 autres soit 61 % de l'augmentation de ce chapitre.
Entretien des bâtiments + 35 000,00 €, entretien des voiries pour 120 000,00 € soit + 35 000,00 € (point à temps automatisé), assurances + 25 000,00 € dommage ouvrage salle Emile Robert, les autres postes sont impactés principalement par l'inflation.

Page 4
Autres services extérieurs 361 250,00 € inscrits au BP contre 279 930,00 € au CA 2022 + 82 020,00 € dont frais de nettoyage des locaux (130 000,00 €) + 48 000,00 € nouveau prestataire plus cher mais enfin une qualité de nettoyage bien supérieure.

Page 5
Charges de personnel 2 089 910,00 € inscrits au BP contre 1 936 448,00 € au CA 2022 + 153 462,00 € + 7,92 % point d'indice + 3,5 %, GVT + 2,5 %.
En bas de page, atténuation de charges 5 000,00 € pour 1 920,00 € consommés en 2022 dégrèvement foncier jeunes agriculteurs (délibération n°16).

Page 6
Autres charges de gestion courantes 833 730,00 € inscrits au BP contre 753 957,00 € au CA 2022 + 102 773,00 € dont + 36 272,00 € pour les écoles privés (237 000,00 €) convergence avec le public 2ème tiers en 2023 et les subventions aux associations pour 440 000,00 € + 25 000,00 € dont Calypso pour l'enfance + 20 000,00 € + 6 % des tarifs ainsi que le jumelage Meitingen 50 ans.

Au final
Les opérations réelles s'élèvent à 4 854 500,00 € avec 115 000,00 € de charges financières - 35 000,00 € au désendettement communal. A noter enfin 30 000,00 € de dépenses imprévues contre 70 000,00 € en 2022, signe d'une érosion de notre budget sous l'effet de la poussée inflationniste.
Se rajoutent enfin les opérations d'ordre 3 417 342,00 € de virement au budget d'investissement, excédents cumulés et 400 000,00 € d'amortissements.
Un budget à l'équilibre avec 8 671 242,00 € en recettes et en dépenses. »

BUDGET GENERAL 2023 (PJ 1 : pages 1 à 7, 9 à 10 + PJ 3)

Section de fonctionnement
Les recettes s'élèveront à 8 671 842,82 €. Les dépenses sont prévues à hauteur de 5 254 500,00 € ce qui donne un excédent de 3 417 342,82 € qui sera viré à la section d'investissement.
Le détail de la section de fonctionnement figure en annexe.

Section d'investissement
La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 6 858 811,47 €.
Le programme des recettes et dépenses figure en annexe du rapport de présentation.

Délibération n°11 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 voix contre, adopte le Budget Primitif Général 2023 tel que présenté en séance.

BUDGET « PEPINIERES D'ENTREPRISES » 2023 (PJ 1 : page 15)

Section de fonctionnement
Les recettes s'élèveront à 93 703,05 €. Les dépenses sont prévues à hauteur de 72 700,00 €, ce qui donne un excédent de 21 003,05 € qui sera viré à la section d'investissement.

Section d'investissement
La section est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 101 815,18 €.

Délibération n°12 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Pépinières d'Entreprises » 2023.

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » 2023 (PJ 1 : page 17)

Section de fonctionnement
La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 314 718,52 €.

Section d'investissement
La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 671 742,69 €

Délibération n°13 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement de La Balière » 2023.

BUDGET « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURE » 2023 (PJ 1 : page 19)

Section de fonctionnement
La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 142 141,42 €.

Section d'investissement
La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 86 650,85 €.

Délibération n°14 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2023.

15- Vote des taux des taxes 2023

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires le 30 janvier 2023, plusieurs scénarii d'évolution financière ont été exposés au Conseil Municipal.

L'analyse prospective de la situation financière de la Commune montre la nécessité d'agir afin de maîtriser ses charges et consolider ses recettes, pour développer son épargne et donc sa capacité à agir dans les prochaines années.
L'effet « ciseau » dû à la baisse de la courbe des recettes et à l'augmentation de la courbe des dépenses provoquent une baisse importante de la capacité d'autofinancement en 2023 et dans les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, tout en soulignant qu'il s'agit de la première augmentation des taux proposée depuis 2013, d'augmenter le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et Non-Bâti de 3 %.
Pour rappel, l'évolution du taux de la taxe sur le Foncier Bâti en 2021 (de 15,66 % à 32,18 %) est lié à la réforme de la fiscalité et au transfert du taux du Département aux Communes qui dans le même temps ont connu la suppression de la taxe d'habitation.

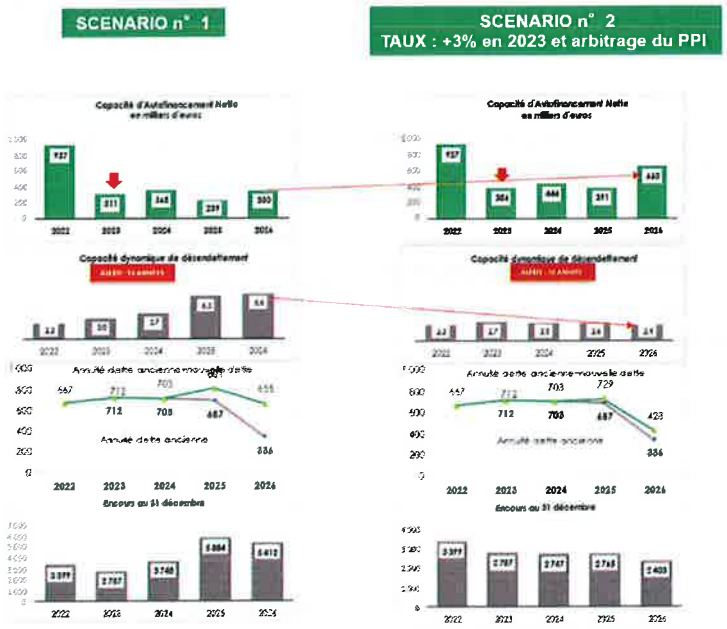

De plus, à compter de 2023, le pouvoir de vote de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) est rétabli pour les Communes. Aussi, les Assemblées délibérantes doivent voter un taux de THRS en 2023.

Les taux, pour 2023, seraient donc les suivants :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Proposition 2023
Taxe Foncier Bâti	15,66 %	32,18 %	32,18 %	33,15 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %	42,01 %	42,01 %	43,27 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires			14,63 %	15,07 %

Intervention de Mme le Maire

« Dans le passé les taxes foncières et d'habitations étaient augmentées, une fois voire deux en cours de mandat. Nous avons réussi à nous en affranchir sur le dernier mandat, période de stabilité économique avec un niveau d'inflation au plus bas.
Cette situation a complètement changé en 2022 et s'accentue en 2023.
Dans le prolongement du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire), qui mettait en évidence la nécessité de consolider les recettes de la Commune, nous avons ajusté depuis décembre le budget primitif, côté dépenses pour faire face à la flambée inflationniste des charges, particulièrement celles de l'énergie passant de 258 568,00 € au CA 2022 à 489 100,00 dans le BP, soit pratiquement le double.

Selon les prévisions, les dépenses réelles de fonctionnement du BP de 2023 devraient progresser d'environ 400 000,00 €.

Les recettes prévisionnelles inscrites au BP 2023 sont elles en baisse de 43 000,00 € par rapport au Compte Administratif 2022 malgré l'intégration des 7,1 % d'indexation des bases représentant 140 000,00 € de recettes supplémentaires ?

Ces ressources sont nettement insuffisantes pour faire face à cet effet de « ciseaux » des charges qui amputent fortement notre Capacité d'Autofinancement (CAF) et donc notre capacité d'investissement. D'autant plus que la Commune ne dispose plus du levier de la Taxe d'habitation en raison de sa suppression. Il ne reste plus que les taxes sur le foncier bâti et le non bâti.

Au final, la CAF nette devrait se situer en dessous de 400 000,00 €, c'est un décrochage important face aux 930 000,00 € de 2022.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle les deux scénarii (repris ci-précédemment).
Avec Mme le Maire, ils pensent qu'il est nécessaire d'actionner les taux sur le foncier avec une augmentation de 3 % pour maintenir des capacités d'actions.

« Comme une grande partie des recettes communales n'est pas indexée sur l'inflation, la seule recette qui peut être mobilisée est la taxe foncière.
Il est donc proposé en conséquence une augmentation des taux de la taxe foncière de 3 %.
Cette augmentation devrait générer 75 000,00 € de recettes supplémentaires par an qui vont, tout en veillant à la maîtrise au quotidien des dépenses, permettre d'espérer une CAF nette à 500 000,00 € environ en fin d'année.
Ces ressources supplémentaires sont indispensables pour maintenir un niveau de fonctionnement permettant une politique de soutien en direction des familles, des associations, de la solidarité (CCAS) qui font face elles aussi à la poussée inflationniste ; c'est en quelque sorte un impôt redistributif.
Ces recettes supplémentaires sont encore nécessaires pour un service et des équipements publics de qualité, un patrimoine communal entretenu et un cœur de ville animé.

Enfin, notre CAF améliorée est nécessaire pour mettre en œuvre un programme d'investissement de rénovation énergétique vertueux pour accompagner les transitions et avoir au final le retour sur investissement. »

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle le programme des investissements et la création du Fonds Vert. Il ajoute qu'il va falloir améliorer les bâtiments pour réduire les dépenses d'énergies.

Mme le Maire est bien consciente que cette augmentation des taux va impacter les propriétaires.

M. Didier DOLÉ indique que son groupe se rallie aux propos tenus par Mme Lydie AVOINE lors de la séance du 30 janvier 2023, notamment sur le fait que 3 % ça n'a l'air de rien mais que cela impacte les familles et s'ajoute à toutes les autres augmentations.
Pour lui, beaucoup de choses dans le budget présenté auraient peut-être pu l'être autrement. Il regrette que dans tout cela il ne soit pas question de l'entreprise KALHYGE.

Mme le Maire demande donc que si le groupe Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement ne vote pas le budget c'est parce qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire pour l'entreprise KALHYGE.

M. Didier DOLÉ répond qu'il ne votera pas car il se rallie aux propos de Mme AVOINE. Il ajoute qu'il y a des investissements qui pourraient passer ailleurs et que dès le mois de novembre 2022 il aurait pu en être discuté.

Délibération n°15 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 16 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions :

- décide d'augmenter de 3 % les taux des taxes sur le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ;

- fixe les taux, pour l'année 2023, comme suit :

Taxe Foncier Bâti :	33,15 %
Taxe Foncier Non Bâti :	43,27 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires :	15,07 %

16- Instauration d'un dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs

L'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts offre la possibilité aux Collectivités territoriales d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

Lorsque les jeunes agriculteurs sont associés ou deviennent associés d'une société civile au cours des cinq années suivant celle de leur installation, le dégrèvement s'applique aux parcelles qu'ils apportent à la société ou mettent à sa disposition.

Le dégrèvement est accordé pour une période ne pouvant excéder cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'installation de l'exploitant.

Pour bénéficier de ce dégrèvement, l'exploitant doit souscrire, avant le 31 janvier de l'année suivant celle de son installation, une déclaration par commune et par propriétaire des parcelles exploitées au 1er janvier de l'année. Pour les quatre années suivantes, et en cas de modifications apportées à la consistance parcellaire de l'exploitation, l'exploitant souscrit avant le 31 janvier de chaque année, une déclaration mentionnant ces modifications.
Lorsque ces déclarations sont souscrites hors délai, le dégrèvement est accordé pour la durée restant à courir après le 31 décembre de l'année de souscription.

Le montant du dégrèvement bénéficie au fermier dans les conditions prévues à l'article 1er de la loi n° 57-1260 du 12 décembre 1957.

Ce dégrèvement, fixé obligatoirement à 50 %, est à la charge des collectivités territoriales. Il s'impute sur les attributions mentionnées à l'article 34 de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que le coût moyen à l'hectare est de 30,00 € à 35,00 € et que les jeunes agriculteurs exploitent environ 70 à 80 hectares.

Délibération n°16 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'instaurer un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

17- Vote des subventions 2023 (PJ 1 : page 20)

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement de subventions à certaines associations Pouzaugeaises.

L'enveloppe globale inscrite au budget, pour les subventions 2023, est de 440 000,00 €.

Délibération n°17 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (Mme Isabelle BROSSET et M. Jean-Michel BEAUFFRETON ne prenant pas part au vote), vote les subventions pour l'année 2023 telles que discutées en séances et annexées au présent procès-verbal.

20h51 : M. Pascal BOUSSEAU sort de la salle

18, 19- Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la signature d'une convention est obligatoire entre la collectivité et l'association lorsque la subvention attribuée dépasse 23 000,00 €.

- l'Ecole de Musique est bénéficiaire d'une subvention de 32 000,00 € ;

- l'association Calypso est bénéficiaire de trois subventions au titre :

  - de la crèche « L'Arbre à Lune » (217 846,03 € versés en 2022) :
    - 2,48 € / heure si la fréquentation moyenne est > à 87 600 heures par an
    - 2,59 € / heure si la fréquentation moyenne est < à 87 600 heures par an

  - de l'ALSH* « La Courte Echelle » (0,89 €/heure/enfant Pouzaugeais (59 974,74 € versés en 2022)) ;

  - du Jardin d'Enfants « Mini Pousses » sur 10 mois (33 035,76 € - CA 2022) :
    - 2,48 € l'heure si le nombre d'heures annuel est > 13 780 h
    - 2,65 € l'heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 12 780 et 13 780 heures
    - 2,87 € l'heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 11 780 et 12 779 heures
    - 3,15 € l'heure si le nombre d'heures annuel est compris entre 10 780 et 11 779 heures
    - Si le nombre d'heures est inférieur à 10 780 h une subvention fixe de 37 100,00 €

Chaque convention régira les rapports entre la Commune et l'association concernée. Elle fixera notamment les modalités de versement des subventions, acomptes, soldes...

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement*

20h53 : Arrivée de Mme Monique RANGEARD

Délibération n°18 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de la subvention de 32 000,00 €.

20h54 : M. Pascal BOUSSEAU reprend sa place autour de la table.
20h54 : M. Mikael PRAUD sort de la salle

Délibération n°19 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention arrêtant les conditions d'octroi des trois subventions ci dessus, représentant un montant total supérieur à 23 000,00 €.

20- Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont définies et régies par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°97-175 du 20 février 1997.

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;

- les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;

- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

20h56 : M. Mikael PRAUD reprend sa place autour de la table

Motivation et opportunité de la décision

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a créé plusieurs Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement. Les avancées des projets faisant l'objet de ces AP/CP conduisent :

- à en clôturer une ;
- à en réviser cinq ;
- et à en créer une.

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	
AP17-B	Travaux de rénovation et sécurisation du Donjon	**549 453,40 €**	9 927,94 €	10 856,40 €	213 834,13 €	312 114,93 €	7 698,01 €	2 720,00 €	*à clôturer*	
AP17-C	Aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du Haut de la Ville	**892 861,98 €**	550,73 €	2 760,00 €	- €	8 039,91 €	733 109,71 €	148 401,63 €	5 380,30 €	Révision
AP18-E	Centre des Remparts	**2 637 881,01 €**	13 977,80 €	104 644,09 €	144 992,74 €	1 036 111,70 €	1 280 904,94 €	57 249,74 €	24 372,72 €	Révision
AP18-F	Réhabilitation de la salle omnisports Largeteau	**1 092 638,37 €**	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	84 650,03 €	Révision
	TOTAUX	**5 172 834,76 €**	**24 988,27 €**	**118 260,49 €**	**395 038,12 €**	**1 944 276,74 €**	**2 484 618,98 €**	**213 350,17 €**	**114 403,05 €**	

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	
AP21-G	Salle Emile Robert	**2 014 977,88 €**	6 148,31 €	96 560,77 €	1 912 268,80 €	- €	- €	Révision
AP21-H	Centre Périscolaire	**3 028 327,46 €**	492,47 €	18 281,77 €	189 753,22 €	1 437 200,00 €	1 382 600,00 €	Révision
TOTAUX	**TOTAUX**	**5 043 305,34 €**	**6 640,78 €**	**114 842,54 €**	**2 102 022,02 €**	**1 437 200,00 €**	**1 382 600,00 €**	

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP2023	CP2024	CP2025	
AP23-A	Rénovation thermique des bâtiments	**2 925 504,00 €**	212 352,00 €	1 708 768,00 €	1 004 384,00 €	Création
TOTAUX	**TOTAUX**	**2 925 504,00 €**	**212 352,00 €**	**1 708 768,00 €**	**1 004 384,00 €**	

Les dépenses seraient financées par le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), les subventions, l'autofinancement, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Délibération n°20 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 voix contre :

- décide de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement liée aux travaux de rénovation et de sécurisation du donjon ;

- décide de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement concernant :

  - l'aménagement de la voirie et la réhabilitation des réseaux du haut de la ville ;
  - le Centre des Remparts ;
  - la réhabilitation de la salle omnisports Largeteau ;
  - la salle Emile Robert ;
  - le centre périscolaire ;

- décide de créer une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour la rénovation thermique des bâtiments communaux ;

- autorise Mme le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

21– Marché pour la réfection des courts de tennis extérieurs et création d'un court de padel

Dans le cadre du projet de réfection des courts de tennis du stade Jacques Chartier, la Commune a engagé une consultation d'entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

La consultation a été engagée le 19 janvier 2023 et s'est achevée le 10 février 2023, à 12h00.

A cette date, la Commune avait reçu 2 offres :

- SOLS TECH SARL
- SPORTINGSOLS

Mme Lydie AVOINE informe qu'après avoir été réinterrogée sur un point divergent du cahier des charges, l'entreprise SOLS TECH SARL a maintenu son offre initiale.

M. Jean-Claude MARCHAND informe que la durée du chantier sera d'environ 8 semaines.

M. Didier DOLÉ informe que son groupe va valider la décision en espérant que ce quartier trouvera un joli ensemble d'habitat.

Madame FRADIN informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Délibération n°21 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SPORTINGSOL pour la réfection des courts de tennis extérieurs et la création d'un court de padel, représentant un montant total de 234 847,20 € HT, soit 281 816,64 € TTC comprenant la mission de base et les PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) 1, 2 et 3 telles que détaillées ci-dessous :

PRESTATIONS	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Mission de base	183 451,20	220 141,44
PSE 1 : Eclairage bandeau LED des courts de tennis	28 440,00	34 128,00
PSE 2 : Eclairage de la piste de padel	4 075,00	4 890,00
PSE 3 : Portillons avec système de gestion d'accès	18 881,00	22 657,20
TOTAL	**234 847,20**	**281 816,64**

- autorise Mme le Maire à signer le marché à intervenir avec la société SPORTINGSOL, ainsi que tout document relatif à cette délibération.

21h05 : Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN sort de la salle

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

22– Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon (PJ 1 : pages 21 et 22)

Au titre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre-Dame du Donjon, la Commune participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Cette participation de la Commune s'est élevée en 2022 :

- à 598,00 € pour un élève du primaire
  à comparer avec la participation de 565,00 € (CA 2021) pour un élève à l'école Jules Verne

- à 1 354,00 € pour un élève de maternelle
  à comparer à la participation de 1 146,00 € (CA 2021) pour un élève à l'école Françoise Dolto

Le coût de fonctionnement observé pour 2022 dans les écoles publiques est de :

- 724,91 € pour un élève de l'école primaire Jules Verne
- 1 795,06 € pour un élève de l'école maternelle Françoise Dolto

21h07 : Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN reprend sa place autour de la table

En application de la réglementation en vigueur, il est proposé d'aligner les forfaits de l'école privée Notre-Dame du Donjon avec les coûts des écoles publiques, en étalant cet alignement sur trois ans, et ce depuis 2022. Les montants des forfaits 2023 seraient donc les suivants :

- 661,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 575,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

Délibération n°22 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 26 voix pour et 1 abstention, (M. Jérôme LANDA ne prenant pas part au vote), fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, pour l'année 2022-2023, comme suit :

- 661,00 € pour un élève du primaire
- 1 575,00 € pour un élève de maternelle

23- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges (PJ 1 : pages 21 et 22)

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Education, les Communes qui autorisent des enfants domiciliés sur leur territoire à suivre leur scolarité dans l'une de nos écoles publiques doivent participer financièrement à leurs frais de scolarité.

Ainsi, les montants des participations pour l'année 2022-2023 seraient les suivants :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 795,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 725,00 € par élève

Délibération n°23 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe la participation demandée aux Communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges (maternelle et primaire), au titre de l'année scolaire 2022-2023, comme suit :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 795,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 725,00 € par élève

21h09 : M. Didier DOLÉ sort de la salle

SALLE EMILE ROBERT

24- Répartition des honoraires de l'architecte – Avenant n°2

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Emile Robert et de la place Meitingen, une modification des honoraires pour le mandataire du marché (Thibault POCHON Architectes Associés de Fontenay-le-Comte) est nécessaire entre les différents éléments de missions, bien qu'elle n'entraîne aucune incidence financière sur le montant dudit marché.

Ainsi, l'avenant n°2 prévoit une répartition de ces honoraires comme suit (comparatif entre la répartition initiale et la nouvelle) :

Eléments de missions	Honoraires Thibault POCHON Architectes et Associés	
	Répartition des honoraire initiale	**Nouvelle répartition des honoraires faisant l'objet de l'avenant n°2**
DIAG	5 868,59 €	**5 868,59 €**
APS	10 243,69 €	**10 243,69 €**
APD	7 745,43 €	**7 745,43 €**
PRO	11 899,13 €	**15 899,13 €**
ACT	26 197,39 €	**4 197,39 €**
DET	8 486,96 €	**30 486,96 €**
EXE	3 192,06 €	**3 192,06 €**
OPC	6 741,85 €	**5 741,85 €**
AOR	6 241,85 €	**3 241,85 €**
TOTAL HT	**86 616,95 €**	**86 616,95 €**

Délibération n°24 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Emile Robert et de la place Meitingen selon la nouvelle répartition des honoraires présentée ci-dessus, ainsi que tout document à intervenir.

21h11 : M. Didier DOLÉ reprend sa place autour de la table
21h11 : M. Anthony PERROTIN sort de la salle

25- Demande de subvention au titre du FEADER-LEADER

La Commune est susceptible de bénéficier des fonds européens dans le cadre du financement de la rénovation énergétique de la salle Emile Robert.
LEADER (Liaison entre Actions de Développement Economique et Rural) est un programme de financement européen en faveur du développement rural. Il relève du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).
Ce fonds est géré localement par un GAL (Groupe d'Action Locale) qui réunit les acteurs socio-économiques représentatifs du territoire et porté le Syndicat du Pays du Bocage Vendéen.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 80 000,00 € au titre du programme FEADER-LEADER.

Le plan de financement du projet serait donc le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
TRAVAUX	1 532 159,29 €			
Lot 1 - Terrassements - VRD	203 615,41 €	DSIL OU DETR	503 592,00 €	29,16 %
Lot 2 - Désamiantage - Démolition - Gros-Œuvre	112 662,97 €	SyDEV	40 000,00 €	2,32 %
Lot 3 - Charpente bois	151 957,60 €	Région PCC (2023)	90 000,00 €	5,21 %
Lot 4 - Etanchéité - Couverture acier	232 218,83 €	Région - Rénovation énergétique	56 239,00 €	3,26 %
Lot 5 - Ravalement	31 487,80 €	Département - Plan de soutien 2022	140 000,00 €	8,11 %
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium	172 014,87 €	FEADER	80 000,00 €	4,63 %
Lot 7 - Menuiseries intérieures bois	149 578,87 €			
Lot 8 - Cloisons - Faux plafonds - Isolation	51 643,47 €			
Lot 9 - Chape - Isolation	13 690,70 €			
Lot 10 - Carrelage	43 042,22 €			
Lot 11 - Peinture intérieure	30 174,57 €			
Lot 12 - Electricité	115 700,00 €			
Lot 13 - Chauffage - Plomberie - Ventilation	150 021,33 €			
Lot 14 - Mur mobile	12 156,00 €			
Lot 15 - Travaux paysagers	62 194,65 €			
ETUDES	149 649,86 €			
Maîtrise d'œuvre (MAJ APD)	133 297,86 €			
Contrôle Technique - (APAVE - La Roche/Yon)	4 252,00 €			
SPS - (MSB - Les Sables)	3 050,00 €			
Publication	1 000,00 €			
Diag amiante et plomb -	3 200,00 €			
Etudes de sol - (Alios - Chauray 79)	4 850,00 €			
ACHATS ANNEXES	45 000,00 €			
Mobilier	40 000,00 €	Sous-total	909 831,00 €	52,69 %
Sonorisation et projection	5 000,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	816 978,15 €	47,31 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	816 978,15 €	47,31 %
Total dépenses	1 726 809,15 €	Total Recettes	1 726 809,15 €	100,00 %

Délibération n°25 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à solliciter une demande de subvention de 80 000,00 € au titre du programme FEADER-LEADER dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle Emile Robert ;

- autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

21h13 : M. Anthony PERROTIN reprend sa place autour de la table

URBANISME - TRAVAUX

26- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022 (PJ 4)

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre, chaque année, du bilan de la politique foncière menée par la Commune, bilan qui est annexé au Compte Administratif.

Un rapport et des états concernant les acquisitions et cessions 2022 est annexé au présent rapport.

Délibération n°26 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la façon dont les cessions et acquisitions immobilières ont été réalisées en 2022.

21h14 : M. Alexandre GUILLOTEAU sort de la salle

27- Répartition des amendes de police pour l'aménagement de voirie de l'avenue des Sables, entre les deux ronds-points situés en entrée de ville sur le secteur de L'Espérance – Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée

Conformément à l'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental doit arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit des amendes de police destiné aux communes de moins de 10 000 habitants. Il en fixe le montant notamment au regard de l'enveloppe allouée par l'Etat pour l'année concernée, de règles d'éligibilité et de priorités fixées par l'Assemblée départementale.

21h15 : M. Jacques BALLAY sort de la salle

Par courrier en date du 7 février 2023, le Conseil Départemental de la Vendée a informé la Commune qu'à partir de cette année les priorités sont données aux travaux suivants :

- aménagements qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse, ...) ;

- aménagements qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons, des cyclistes et des conducteurs de 2 roues motorisés (cheminements doux, élargissements de trottoirs, ...).

A noter que les aménagements suivants ne sont pas éligibles à ces subventions :

- réfections de chaussées, de trottoirs ou de cheminements doux ;
- aménagements destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitation.

Pour pouvoir être pris en considération, les dossiers doivent être déposés complets en deux exemplaires à l'Agence Routière Départementale de la Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat avant le 1er juin 2023. En cas d'accord, les travaux doivent être réalisés dans un délai de 12 mois suivant la décision d'octroi de la subvention.

Pour mémoire, lors de sa séance du 7 mars 2022, le Conseil Municipal avait voté 300 000,00 € de crédits pour la réalisation d'un aménagement de sécurité de l'avenue des Sables (opération 137 Voies et réseaux), en entrée de ville, sur le secteur de l'Espérance, entre le rond-point de Lidl et celui du lac.

De plus, le Conseil Municipal, par délibération n° CM02052022-04 du 2 mai 2022, avait chargée Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le réaménagement de voirie de ce secteur. Cependant, le projet ayant été retardé, la délibération n'a pu être mise en application.

Mme le Maire informe que le Cabinet qui a travaillé sur le dossier est en mesure de présenter une esquisse des travaux. Une réunion de la Commission Espace urbain – Urbanisme de l'habitat et de la voirie aura lieu prochainement à laquelle seront conviés les riverains.

21h17 : M. Alexandre GUILLOTEAU reprend sa place autour de la table

Délibération n°27 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- charge Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour les aménagements de sécurité de l'avenue des Sables, dans sa portion située entre le rond-point de Lidl et celui dit du lac (entrée de ville) ;

- charge Mme le Maire de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant de recevoir l'arrêté attributif de subvention ;

- autorise Mme Maire à signer tout document à intervenir.

ELECTRIFICATION

28- Convention SyDEV – Rénovation de points d'éclairage public

Suite à sa visite de septembre 2022, le SyDEV a transmis à la Commune une convention relative à la rénovation de 4 points lumineux d'éclairage public.

Le montant de travaux prévisionnels et de participation communale se décomposent comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Rénovation 4 points lumineux*	3 411,00 €	4 093,00 €	3 411,00 €	50 %	1 706,00 €
				Participation communale	**1 706,00 €**

**Rue des Lilas (2), cité de l'Etoile, route du Val Rétif*

Délibération n°28 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la proposition du SyDEV relative à la rénovation des 4 points d'éclairage public ci-dessus précisés ;
- autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

21h19 : M. Jacques BALLAY reprend sa place autour de la table

RESSOURCES HUMAINES

29- Création de postes d'emplois saisonniers

Pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale 2023, il conviendrait de créer les emplois suivants :

- un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives de 2 mois à temps complet, rémunéré sur un indice de rémunération brut 367, afin d'assurer la surveillance de la baignade au lac pour cet été ;

- un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet pour 5 mois au service « Espaces verts - Voirie », sur un indice de rémunération brut 367 ; ce renfort sera nécessaire dès le printemps au vu de la charge de travail du service ;

- un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin de renforcer le service de police municipale ;

- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin d'assurer un renfort au sein de l'espace jeunes.

De plus, pour pallier l'accroissement saisonnier d'activités au sein des accueils des services administratifs, et dans l'attente du recrutement d'un agent permanent, il conviendrait de créer un emploi saisonnier de 6 mois pour l'année 2023, rémunéré sur le premier échelon du grade d'adjoint administratif, mobilisable de suite et pour la durée nécessaire au recrutement d'un fonctionnaire.

Délibération n°29 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer les postes contractuels saisonniers suivants :

  - un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;

- un poste d'adjoint technique à temps complet pour cinq mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'Agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'adjoint administratif à temps complet pour six mois, sur l'indice brut 367 du grade d'adjoint administratif ;

- autorise Mme le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

30- Création d'un poste de chargé de projet « Développeur local »

Le fonctionnement actuel des services nécessite de faire évoluer les effectifs de la collectivité afin que les missions suivantes soient prises en charge :

- **Patrimoine / Tourisme :**
  - Suivi et développement des projets engagés dans le cadre du label « Petite Cité de Caractère »
  - Développement du label « Station verte »
  - Développement de la Mûroise (programmation, animation)
  - Suivi et développement du projet culturel et patrimonial au Château
- **Culture et animations :**
  - Programmation culturelle
    . Piloter la mise en œuvre des projets proposition, conception, suivi et coordination avec les acteurs locaux et municipaux
    . Assurer la gestion de projets culturels
    . Développer et animer des partenariats
    . Assurer la gestion administrative et financière de ces projets
    . Assurer la coordination technique liée à l'accueil de spectacles, en lien avec les régisseurs des compagnies
- **Manager de centre-ville :**
  - Animation et dynamisation du commerce local
  - Information et orientation des commerçants
  - Veille territoriale et prospection commerciale

Conformément à aux articles L 332-24, L 332-25 et L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique et compte-tenu des caractéristiques de ce poste, il est proposé de créer, un emploi de chargé de projet « Développeur local » en CDD-Contrat de projet, pour une durée de 3 ans.

Mme le Maire informe qu'un agent a décidé de prendre un congé parental à la suite de son congé maternité.
Le poste occupé par sa remplaçante est un poste à pérenniser.
Il y a nécessité de faire évoluer les effectifs actuellement insuffisants.

M. Didier DOLÉ demande le coût engendré sur 3 ans par la création de ce poste.

M. Jean-Claude MARCHAND répond que cet emploi représenterait environ 35 000,00 € par an.
Il rappelle le partenariat prévu avec la Commune de Chantonnay relatif au partage d'un agent dans le cadre de Petites Villes de Demain. Cependant, par manque de candidats, le projet n'a pu aboutir.

Mme le Maire informe avoir rencontré, ce jour, la délégation régionale Artisanat et métiers d'art ainsi que son référent départemental. L'agent recruté sur le poste de chargé de projet « Développeur local » pourrait animer le centre-ville par l'accueil d'artisans d'art à la mûroise et/ou dans les commerces.

Délibération n°30 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 abstentions :

- décide de créer un poste de chargé de projet « Développeur local », à temps complet, pour une durée de 3 ans ;

- autorise Mme le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant ;

- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi de chargé de projet « Développeur local », au budget, chapitre 012.

SOLIDARITE

31- Solidarité Turquie et Syrie – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ONG française ACTED

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs du 6 février 2023, en Turquie et en Syrie, faisant état de plus de 50 000 personnes qui ont perdu la vie, l'AMF (Association des Maires de France) exprime sa solidarité envers les populations touchées.

Ainsi, elle soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité. Les informations sur ces opérations sont disponibles à partir du lien suivant :

https://www.acted.org/fr/seisme-du-6-fevrier-en-turquie-aidez-nous-a-repondre-aux-besoins-des-populations-affectees/

Madame le Maire propose, comme cela a été le cas pour d'autres causes dans le passé, que le Conseil Municipal apporte son soutien aux populations de Turquie et de Syrie.

Délibération n°31 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'ONG française ACTED, ce montant correspondant à environ 1,00 € par foyer Pouzaugeais.

VŒUX ET MOTIONS

32- Motion de soutien pour le maintien d'une classe à l'école Françoise Dolto

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale a fait connaitre son intention de procéder à la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école Françoise Dolto.

La fermeture définitive pourrait être décidée en juin en fonction de l'évolution des effectifs.

Mme le Maire informe avoir rencontré Mme la Directrice de l'Education Nationale de Vendée en 2022. A ce moment-là, aucune fermeture de classe n'était prévue. Depuis, il y a eu un changement de politique au niveau national.
La fermeture d'une classe entraînerait un effectif par classe de 26 à 27 élèves.

M. Alexandre GUILLOTEAU précise que la Commune a été sollicitée par les enseignants.

M. Didier DOLÉ demande si cela est dû à une baisse de la natalité.

M. Alexandre GUILLOTEAU répond que le nombre de naissance est un facteur. Il précise que la Directrice de l'école serait contrainte, pour la gestion de l'école, à n'avoir qu'une journée de décharge par quinzaine contre une journée par semaine actuellement.

Délibération n°32 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Françoise Dolto à la rentrée 2023-2024.

Questions écrites du groupe Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement

⇨ **COURRIEL DU JEUDI 9 MARS 2023**

« Pour le prochain conseil municipal nous souhaitons avoir les réponses aux questions suivantes :

- *Merci de nous communiquer les résultats des analyses de sol sur les hydrocarbures concernant l'acquisition du bâtiment HAY ?*
- *Merci de nous dire quelle suite est donnée suite aux résultats de l'analyse ?*

- *Concernant le projet d'investissement pour le nouveau centre périscolaire d'une valeur de 3 028 327,46 euros, merci de nous communiquer le dossier plans et travaux, car nous n'avons jusque-là que des avant-projets non chiffrés.*

- *Concernant la Maison Dupont au 24 place de l'église, quand commencerons les travaux ?*

Par avance merci pour la fourniture des éléments demandés. »

Réponses apportées

Immeuble « HAY »

Concernant le bâtiment « HAY », Mme le Maire informe qu'avant de conclure l'achat, la Commune souhaite engager une analyse sur d'éventuelles pollutions, compte-tenu de l'activité de garage automobile qui s'y exerçait. Ces analyses conduites par le Bureau d'Etudes SOCOTEC ont montré la présence d'une importante pollution aux hydrocarbures autour de l'ancienne cuve de carburant. La dépollution du site nécessiterait le retrait et le traitement de 25 à 30 m^3 de terre pour un coût estimé à 38 860 € HT, soit 46 632,00 € TTC.

Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec l'un des Consorts HAY, le mercredi 15 mars.

M. Didier DOLÉ rappelle les coûts engendrés par cette acquisition :

- 7 000,00 € d'études de sol
- 115 000,00 € d'acquisition : inscription budgétaire (achat + frais d'acte)
- 46 000,00 € de frais de dépollution

Il rappelle également qu'il s'agissait d'un garage et qu'il était évident que le site était pollué.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que le bâtiment n'a pas encore été acheté par la Commune.

M. Didier DOLÉ pense que la Commune n'aura pas le choix au vu des accords engagés. Il pense également que si la Commune l'achète, elle ne pourra pas le revendre.

Nouveau centre périscolaire

Madame le Maire demande qu'est-ce qu'une étude de programmation ?

M. Didier DOLÉ répond que s'il y a un chiffre d'annoncé, ce n'est pas par hasard.

Mme le Maire rappelle que, dans une étude de programmation, il n'y a pas de plan. Il y a une analyse des surfaces nécessaires en fonction des besoins. La surface étant connue, elle permet une estimation.

M. Jean-Claude MARCHAND informe que le Comité Consultatif va se réinterroger sur le projet car l'utilisation journalière du bâtiment est faible.

M. Didier DOLÉ pense que c'est une bonne chose.

Maison du 24 place l'église

Mme le Maire indique que le bail à réhabilitation de SOLIHA a été transmis le 25 janvier 2023 chez le notaire mais qu'elle n'a à ce jour reçu aucun appel pour la signature.

⇨ **COURRIEL DU JEUDI 10 MARS 2023**

« Nous demandons l'ajout d'une Délibération au conseil municipal de lundi soir 13 mars, avec vote à bulletin secret, pour le problème KALHYGE et suite à la réunion de jeudi 9 mars.
Il nous apparait comme important d'avoir une position officielle du conseil municipal sur ce que doit entreprendre ou pas la mairie de Pouzauges vis-à-vis de KALHYGE.

Oui ou NON pour le déplacement de KALHYGE ?
OUI ou NON pour un accompagnement financier de la commune pour ce déplacement ?

En cas de OUI aux deux premières questions, d'autres questions vont se poser :

- *Qui rachète les terrains et le bâti qui s'y trouve ?*
- *Qui dépollue le site ?*
- *Quel potentiel d'habitat urbain pouvons-nous y remettre ?*

Il nous apparait important que les choses soient claires rapidement pour ne pas perdre l'opportunité d'un déplacement de l'usine.

Pour l'Avenir de Pouzauges nous devons concilier Entreprise/Emploi et Qualité de Vie...
Imaginons le Pouzauges de Demain !
En vous remerciant pour votre écoute. »

21h44 : Mme Nicole FIORI sort de la salle

Mme le Maire rappelle l'incendie de l'entreprise KALHYGE survenu dans la nuit du 23 au 24 août 2022 et donne les détails des nombreux échanges qui ont eu lieu avec les dirigeants de l'entreprise, M. le Préfet, Mme la Sous-Préfète, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

La DREAL a indiqué que tant que l'entreprise KALHYGE se soumet aux normes environnementales, qu'elle reste dans les mêmes surfaces et n'augmente pas son volume de production, elle peut rester à son emplacement actuel. La DDTM confirme cette position.

21h45 : Mme Nicole FIORI reprend sa place autour de la table

Un terrain a été proposé dans le village d'entreprises de Montifaut. Or, selon la Direction de KALHYGE, le coût d'une reconstruction serait supérieur à celui de la reconstruction sur le site actuel de 15 000 000,00 € et les assurances ne suivront pas.
A cela s'ajoutent, une perte du chiffre d'affaires de 20 %, des coûts de transports et une durée des travaux estimée à 1 an/1 an ½.

Compte-tenu de l'inquiétude des riverains, il a été décidé d'organiser une réunion publique qui a eu lieu le 9 mars 2023.

M. Jean-Claude MARCHAND exprime son inquiétude quant aux résultats de l'expertise et la poursuite de l'activité sur Pouzauges.

M. Didier DOLÉ regrette que son groupe n'ait pas été informé de l'évolution des choses.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle qu'il s'agit d'une entreprise privée.

M. Didier DOLÉ répond que le problème de KALHYGE est un problème Pouzaugeais. Il réitère le fait qu'il aurait aimé que ce sujet soit discuté bien plus tôt que ce soir.

21h59 : Mme Line VILATTEAU sort de la salle

Mme le Maire propose une motion dont les souhaits seraient de conserver l'entreprise KALHYGE et ses emplois sur le territoire de Pouzauges, de relever les différentes nuisances subies par les riverains (olfactives, sonores, visuelles, ...).

M. Didier DOLÉ indique être satisfait de cette décision.

M. Jacques BALLAY interroge Mme le Maire sur un contrat particulier entre la Commune et KALHYGE au sujet de l'eau utilisée par l'entreprise.

M. Pascal BOUSSEAU précise que ce contrat daterait de 1968.

22h02 : Mme Line VILATTEAU reprend sa place autour de la table

Mme le Maire précise que l'entreprise rejette annuellement environ 35 000 m^3 d'eau et qu'elle a diminué sa consommation. Elle n'utilise l'eau du réseau d'eau potable que pour ses besoins sanitaires.
Mme le Maire ajoute que la convention de puisage lui autorise jusqu'à 100 000 m^3 par an et que la somme reversée à la Commune est dérisoire (2 680,00 €).

M. Didier DOLÉ considère que le plus important est de faire cette motion.

Mme le Maire ajoute que si l'entreprise devait rester sur le site actuel, des exigences seraient demandées en termes d'intégration dans le paysage.

22h11 : Arrivée de M. Frédéric RABAUD

33- Motion pour le maintien de l'entreprise KALHYGE et de ses emplois sur pouzauges tout en l'accompagnant dans sa réimplantation sur la zone d'activité de Montifaut

Eléments de rédaction de la motion décidée en séance :

- rappel de l'incendie de l'entreprise KALHYGE survenu dans la nuit du 23 au 24 août 2022 ;
- énumération des problématiques environnementales posées par le projet de réinstallation de l'entreprise sur le site actuel (rues de la Faucherie, de l'Aumônerie et Catherine de Thouars), à savoir :
    - la cohabitation avec les riverains :
        . nuisances sonores ;
        . nuisances olfactives ;
        . problématique de sécurité liée notamment au trafic de véhicules ;
    - l'impact visuel d'un site industriel situé en centre-ville et dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine ;
- mention des nombreux échanges engagés avec les dirigeants de l'entreprise et les propositions qui leur ont été formulées de réinstallation sur la zone d'activité de Montifaut ;
- souhait de conserver l'entreprise KALHYGE et ses emplois à Pouzauges ;
- souhait de réaffirmer sa volonté d'accompagner l'entreprise dans sa réimplantation sur les terrains qui lui ont été proposés sur la zone d'activité de Montifaut (Vendéopôle).

Délibération n°33 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, vote la motion pour le maintien de l'entreprise KALHYGE et de ses emplois dans les conditions ci-précédemment énumérées.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Modification cloisons vestiaires stade André Jacob	BLOUIN SARL Pouzauges	2 382,00 €
Modification électrique vestiaires stade André Jacob	TEILLET BLANCHARD SARL Pouzauges	1 221,89 €
Stock fournitures Centre Technique Municipal (service bâtiments)	WURTH FRANCE SA Erstein	974,72 €
Stock fournitures Centre Technique Municipal (Service Bâtiments)	WURTH FRANCE SA Erstein	835,15 €
Stock fournitures Centre Technique Municipal (service bâtiments) et moteur portail atelier menuiserie	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	1 451,86 €
Remplacement du lecteur audio salle du Bois de la Folie	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	524,75 €
Fourniture et pose de plans de sécurité L'Arbre à Lune	CHUBB France Cergy Pontoise	579,31 €
Remplacement batterie robot de tonte stade Jacques Chartier	SAS MODIS-ESPACE EMERAUDE Saint-Léger-Sous-Cholet	1 680,79 €
Concert JEKYLL WOOD pour les "Vendredis en terrasse" le 30/06/2023	LABEL TIME IS OUT Saint-Roch	1 000,00 €
Concert MIAM's "La Chanson au menu" pour les "Vendredis en terrasse" le 11 ou le 25/08/2023	DUO MIAM'S La Chapelle-Palluau	600,00 €
Enveloppes	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	990,24 €
Location toilette sèche (1 toilette, 1pmr, 1 lave mains) pour les festivités du 13 juillet 2023	ECO LOC EVENT Bressuire	734,40 €
Remplacement pneus tondeuse (service Espaces verts)	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	540,84 €
Achat d'un tracteur	SAS NAULEAU La Meilleraie-Tillay	69 600,00 €
Achat ordinateur école Jules Verne	LP INFORMATIQUE Chantonnay	856,80 €
Equipement de Protection Individuelle	FRANCE PROTECT Champforgeuil	2 685,73 €
Equipements de Protection Individuelle	FIGOMEX Saint-Herblain	2 627,05 €
Equipements de Protection Individuelle	WURTH FRANCE SA Erstein	771,10 €
Remplacement éclairage Mairie	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	3 379,46 €
Remplacement éclairage salle du conseil	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	554,76 €
Passe-câbles pour manifestations	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	994,40 €
Relevé topographique des abords et plans des intérieurs école Françoise Dolto	CABINET CHRISTIAENS JEANNEAU RIGAUDEAU Pouzauges	4 878,00 €
Abonnement logiciel pour Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)	SOGELINK Caluire-et-Cuire	2 152,80 €
Fourniture de peinture fresque mur préau école Jules Verne	SCAP CHARRON STEPHANE Pouzauges	613,56 €
Fourniture de peinture mur de clôture de l'école Jules Verne	SCAP CHARRON STEPHANE Pouzauges	877,62 €
Mise à jour plan du cimetière	CABINET CHRISTIAENS JEANNEAU RIGAUDEAU Pouzauges	492,00 €
Produits d'entretien	ORAPI HYGIENE ANGERS Saint-Sylvain-d'Anjou	764,09 €
Mise en place d'un bourrelet et reprofilage impasse de la Vallée	CHARIER TP SUD Cerizay	1 329,97 €

Mission de contrôle technique relamping salle de l'Etoile et remplacement éclairage salle du Bois de la Folie	SOCOTEC La Roche-sur-Yon	1 248,00 €
Achat de tivolis	SAS FRANCE DIFFUSION Ploumagoar	8 378,35 €
Engrais et amendement stade André Jacob	BIO3G Merdrignac	1 773,95 €
Fertilisation stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	2 193,80 €
Spectacle SGT PEPPER le 16/06/2023 - Fête de la Musique	ELISIA SAS Istres	1 000,00 €
Spectacle "EN BOUCLE" par Nyna Mômes le 16/06/2023 pour la Fête de la Musique	COMPAGNIE A DEMI-MOT Rezé	598,40 €
Animation avec 15 jeux en bois le 13 juillet 2023	LE TEMPS DES JEUX Combrand	528,00 €
Animation avec 15 jeux en bois les 16 et 17/09/2023 pour les Journées du Patrimoine	LE TEMPS DES JEUX Combrand	956,00 €
Animation enquête « Le CRAC en quête, enquête » les 16 et 17/09/2023 pour les Journées du Patrimoine	LES BRASSEURS D'IDEES Parthenay	5 500,00 €
Mission d'assistance architecturale 2023	GUILLEMAUT CAROLINE – Architecte Orvault	2 616,00 €
Fourniture fabrication d'un mange debout esplanade Saint Jacques (travaux régie)	CFTFI Pouzauges	462,19 €
3 agents de sécurité pour Fête de la Musique du 16/06/2023, de 20h à 3h	SURETE 85 Saint-André-Goule-d'Oie	656,64 €
4 agents de sécurité pour festivités du 13/07/2023, de 21h à 3h	SURETE 85 Saint-André-Goule-d'Oie	1 071,36 €
Feu d'artifice sonorisé le 13/07/2023	REVES D'ENFANTS SARL Saint-Jean-de-Boiseau	6 999,60 €
Représentation "Raconte nous ton histoire" pour apéro-conté du 8/07/2023	IL ETAIT UNE FOIS Gradignan	900,00 €
Animation pour la Fête de la Musique du 16/06/2023	FOSKIFO Voulmentin	600,00 €
Achat de bâches	EDP Chantonnay	1 238,76 €
Fléaux pour la faucheuse d'accotement du nouveau tracteur	SAS NAULEAU La Meilleraie-Tillay	691,20 €
Dépose et repose de bordure 104 rue Paul Gauguin	CHARIER TP SUD Cerizay	1 867,15 €
Location échafaudages Mondial Football de Montaigu	ENTREPOSE ECHAFAUDAGES Colombes	4 152,00 €
Mâts et fourreaux pour drapeaux Mondial Football de Montaigu	DOUBLET Avelin	865,20 €
Abonnement Ouest France Panorapresse Basic	OUEST France Rennes	735,12 €
Création d'une structure de trottoir circulable pour la pharmacie de la Vallée	CHARIER TP SUD Cerizay	6 061,54 €

Décisions

Signature d'une convention avec l'établissement Dépannage Véhicules Herbretais (DVH) de Mouchamps pour la mise en fourrière des véhicules en situation d'infraction aux règles du Code de la Route relatives à la circulation et au stationnement.

Cette convention détermine les conditions d'enlèvement, de transport, de gardiennage, de restitution des véhicules dont la mise en fourrière aura été prescrite par le service de Police municipale sous l'autorité du Maire.

Les véhicules abandonnés sur le parc du prestataire donneront lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 150,00 € ou 250,00 € TTC par la Commune.

Durée de la convention : 4 ans à compter du 17 janvier 2023

Signature d'une convention d'Eco-pâturage avec Monsieur Sébastien BRIN de Sèvremont
pour la gestion de l'entretien de divers espaces communaux par des animaux rustiques (moutons, chèvres).
Durée de la convention : 5 ans à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027
Coût : 5 371,00 € HT annuels pour une surface équivalente à 29 400 m²

Délégations du Maire aux Conseillers Municipaux
Madame le Maire informe que, suite à la démission de Mme Sarah BERTEL, elle souhaite donner délégation à deux membres élus de son groupe :

- à M. Jérôme LANDA, pour la durée du mandat, pour les missions suivantes :
  - reconduire différemment le suivi des bâtiments
  - la mobilité

- à Mme Estelle BILLEAUD, de manière temporaire, pour la mission suivante :
  - suivi et organisation du 50ème anniversaire du jumelage avec Meitingen en France et en Allemagne

Mme le Maire lève la séance à 22h19.

INFORMATIONS DIVERSES
Des informations ont été données après la séance sur les sujets suivants :

- plantations à la Résidence Les Collines avec des élèves de l'école Jules Verne dans le cadre du Passeport du Civisme ;
- accueil d'allemands dans le cadre du 50ème anniversaire du Jumelage avec Meitingen (organisation du séjour, accueil dans les familles...).

Mme Nicole FIORI	**Mme Michelle DEVANNE**
Secrétaire de séance	Maire

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA2022	BP 2023	Commentaires CA 2022/BP2023
	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	**13 000,00**	**43 376,41**	**13 000,00**	
6419	Rembt sur rémunérations personnel	13 000,00	39 276,41	13 000,00	Accident de travail, maladie professionnelle, supplément familial N-2
6459	Rembt sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	-	4 100,00		Remboursement indémnité inflation
	70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	**76 900,00**	**129 405,37**	**93 300,00**	
7018	Autres ventes de produits finis	1 000,00	1 730,00	1 000,00	Vente moulins à vents : 1 064 € et de chaises : 666 €
7022	Ventes coupes de bois	500,00	1 386,00	1 000,00	Coupes de bois
70311	Concessions cimetière	4 000,00	5 149,00	4 000,00	Concessions cimetière
70323	Redevance occupation domaine public	40 000,00	79 970,46	55 000,00	Calypso RODP arbre à lune : 40 800 € - Redevances terrasses : 1 430 € - TOTEM (Antenne relais Pouzauges Nord et Centre) : 26 861,40 € (dont 17 730 € de rattrapage années 2020; 2021) + RODP GRDF : 5 000 € + RODP Phoenix (Les Brosses) : 3 000 € - RODP Vendée Energie (photovoltaïques école Jules Verne) : 2 480 €
70613	Redevance enlèvements déchets industriels		384,52	-	Reprise de déchets par COUTAND Récupération
70631	Redevance droits à caractère sportif	2 000,00	2 092,00	2 000,00	Adhésions multisports (2 070 €) et régie navette du mercredi (30 €)
70632	Redevances à caractère de loisirs	3 000,00	8 046,00	5 000,00	Régie animation (jeunesse, paddle, patinoire) + box "jeu d'enquête en famille" (2 412 €)
7066	Redevances & droits des services à caractère social	400,00	213,00	300,00	Participation usagers à la navette marché (1 € A/R)
7078	Autres marchandises	-	4 529,00		Vente aux enchères de mobilier - Produit exceptionnel difficile à prévoir
7083	Locations diverses	-	312,00		Location podium
70841	Mise à disposition personnel	3 000,00	1 073,69	-	MAD du personnel (CCAS portage des repas) - Pas de prévision en 2023 car il n'y a plus lieu avec Laurence de l'EHPAD
70846	Remboursements au GFP de rattachement	20 000,00	19 129,70	20 000,00	Facturation à CC Pays de Pouzauges : Prévention routière, entretien ZAE Pouzauges
70848	Remboursements aux autres organismes	-	-		
70875	Remboursements par les communes membres du GFP	3 000,00	2 990,00	3 000,00	SCOM entretien des points de recyclage
70878	Remboursements par autres redevables	-	2 400,00	2 000,00	Charges locatives du 17 rue du Guichet : 200 € / mois
	73 - IMPOTS ET TAXES	**3 713 230,00**	**3 803 899,65**	**3 870 230,00**	
73111	Taxes foncières et d'habitations	2 012 000,00	2 013 786,00	2 152 000,00	Pour 2023 : Hausse des bases de TF 7% = +140 000€. Mise en place TH résidences secondaires ? Hausse taux FB ? (75K€)
7318	Autres impôts locaux	-	2 517,00	-	Rôles supplémentaires - Difficile à prévoir
73211	Attribution de compensation	1 398 000,00	1 393 175,49	1 395 000,00	AC (transfert lecture publique et entretien ZAE) + AMO, Informatique, JurisSTE - Montant notifié : 1 393 175,50 € après le vote du budget en juin 2022 - Réception de la nouvelle AC en juin 2023
73218	Autres fiscalités reversées entre collectivités locales	1 370,00	-	1 370,00	Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
73221	Fonds nationaux de garantie individuelle de ressources	9 860,00	9 860,00	9 860,00	FNGIR
73223	Fonds péréquation recettes fiscales comm. & intercomm.	112 000,00	113 400,00	102 000,00	FPIC - Nouveau mode de calcul 2023 (10% à la Com Com = -11000 € pour la commune)
7336	Droits de place	10 000,00	8 477,77	10 000,00	Les Halles, foires et marchés, commerces ambulants, cirques
7351	Taxes sur l'électricité	-			
7363	Impôts sur jeux	-	4,20		Impôt sur les spectacles
7368	Emplacements publicitaires	-	-		
7381	Taxe additionnelle - droits de mutation	170 000,00	262 679,19	200 000,00	Taxe perçue par la commune sur la vente des biens immobiliers ou mobiliers

PJ 1

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		**1 484 927,00**	**1 528 832,59**	**1 517 240,00**	
7411	Dotation forfaitaire	449 900,00	456 604,00	445 000,00	Baisse de la dotation - Population en hausse de 0,1% avec un effet d'écrêtement en forte baisse lié au contexte d'inflation
74121	Dotation de solidarité rurale	312 100,00	318 785,00	335 000,00	
74127	Dotation nationale de péréquation	8 100,00	-	7 000,00	Baisse de 10 %
744	FCTVA	9 600,00	19 095,00	20 000,00	Taux 16,404 % du TTC Bâtiments et Voirie - Pour 2022, prise en compte également du 6512 informatique
74712	Participations Etat - emplois	25 000,00	-	-	Emploi PEC
74718	Autres participations Etat	2 000,00	7 789,60	1 500,00	Subventions pour élections Présidentielles et Législatives (2 653,60 €) + subvention sur l'achat de capteurs CO2 (2 136 €) + Aide à un contrat d'apprentissage (3 000 €) - Pas d'élections sur 2023, fin du contrat d'apprentissage en août
7472	Participations Région	-	9 085,44	1 500,00	Un bébé, un arbre (1560 €) 2020 et 2021 + Contrats PEC (7 525 €) - En 2023 : Fin des contrats PEC reste 730 € pour 2023
74748	Participations des autres communes	12 187,00	10 857,00	12 500,00	Participation des communes élèves scolarisés à Pouzauges
7478	Autres organismes	110 000,00	141 725,55	110 000,00	CAF et MSA pour CEJ : MPE, Jardins d'enfants et coordination - Fin CEJ (Contrat enfance Jeunesse) - début CTG (contrat de territoire global)
7482	Compensation perte taxe addit° mut	-	282,00		
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	534 000,00	549 869,00	570 000,00	Nvelle Compensation FB -Effet du PLF 2021 - division par 2 des bases des entrep. ind.
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	9 800,00	-	-	
7484	Dotation de recensement	-	-		
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	14 630,00	14 630,00	
7488	Autres attributions et participations	110,00	110,00	110,00	Remboursement de l'indemnité de régisseur de police municipale par l'Etat
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		**52 220,00**	**92 383,40**	**41 500,00**	
751	Redevances concession, licence	720,00	720,00	-	MAD Licence IV "Comme à la Maison" - Fin au 31/12/2022
752	Revenus des immeubles	50 000,00	89 070,27	40 000,00	En 2022/2021 : Salle Emile ROBERT : + 10 400 € (Kalhyge) - Rue du Guichet (année complète pour 2022) : + 6 000 € - Modulaires rue Véziers : + 3 000 € - Salle du Vieux Château : + 6 200 € - Centre des Remparts : + 5 900 € (rien en 2021); Pour 2023 : Pas de locations à la salle Emile ROBERT
7588	Produits divers de gestion courante	1 500,00	2 593,13	1 500,00	Entretien EV résidence FERCHAUD(1 830 €) + régul. Cot. prélèvement impôts à la source
76 - PRODUITS FINANCIERS		-	**4,47**	-	
761	Produits de participation	-	4,47	-	
TOTAL RECETTES COURANTES		**5 340 277,00**	**5 597 901,89**	**5 535 270,00**	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	**65 254,66**	-	
7711	Dédits et pénalités	-	-	-	
773	Mandats annulés	-	1 815,12	-	Annulation de mandats - régularisations
775	Produits de cessions d'immobilsation	-	12 967,76	-	Cession tondeuse : 464 € - IVECO : 11 500 € et BOXER : 1 003,76 €
7788	Autres produits exceptionnels	- €	50 471,78 €	-	Remboursements sinistres : SMACL Assurances : 35 350 €- Sinistres œuvres abimées : 2 050 € - Licence IV - Le Bar Bakus : 5 000 € - Remb EDF manifestation estivale 2021 : 3 200 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		**5 340 277,00**	**5 663 156,55**	**5 535 270,00**	
Excédent de fonctionnement affecté		***2 892 636,19***		***3 036 572,82***	
TOTAL OPERATIONS REELLES		**8 232 913,19**	**5 663 156,55**	**8 571 842,82**	
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	19 292,47	40 000,00	Travaux en régie
777	Subventions transférées au résultat	70 000,00	56 778,19	60 000,00	Amortissement de subventions
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		**130 000,00**	**76 070,66**	**100 000,00**	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**8 362 913,19**	**5 739 227,21**	**8 671 842,82**	
Excédents antérieurs reportés (002)		2 892 636,19	2 892 636,19		
Résultat de fonctionnement N			1 229 097,87		
Résultat de clôture en fonctionnement			**4 121 734,06**		

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires CA 2022/BP2023
011 - Charges à caractère général		1 539 967,00	1 362 277,34	1 737 860,00	
60 - ACHATS NON STOCKABLES		539 357,00	525 732,72	747 510,00	
60611	Eau et assainissement	30 000,00	51 375,27	33 000,00	En 2022 - Stade JACOB : 6 440 €
60612	Electricité	212 257,00	172 132,87	370 000,00	En 2022 : ENGIE : 126 519,72 € Refact éclairage public : 40 697,69 - Electricité anim estivales : 4 915,46 € Estimation SYDEV 2023 : 301800 € refacturation achat énergie : 72 800 € Branchement manifestations estivales : 5 500 €
60621	Combustibles	50 000,00	57 371,63	86 100,00	Pour 2023 : Estimation GAZ (SyDEV 81800) + Fioul logement Largeteau : 4 500 €
60622	Carburants	25 000,00	29 062,86	33 000,00	Pour 2023, + 10 % : 33 000 €
60623	Alimentation	7 000,00	11 342,30	11 500,00	En 2022 : Animations Mairie; Culture ; Animations espace jeunes, Animations fêtes de fin d'année; Téléthon; Journées du patrimoine; fête de la musique. **Pour 2023** : 2 animations en + ; Les vendredis en terrasse et programme culturel
60624	Produits de traitement	0,00	20,54		
60628	Autres fournitures	1 000,00	593,88	1 000,00	Produits pharmacie
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	11 980,33	15 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 403,51	5 500,00	Petits matériels pour espaces verts et voiries + pompe et alarme école Jules Verne : 1530 €
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	7 799,12	10 000,00	Fournitures de voiries (panneaux de signalisations)
60636	Vêtements de travail	8 000,00	10 792,87	8 800,00	En 2022 : Vêtements haute visibilité : 1 160 €; Casques forestiers et contrôle harnais : 1 400 €; Chaussures de sécurité : 920 € et gants de protection : 1 000 €
6064	Fournitures administratives	10 000,00	9 182,30	11 000,00	Fournitures administratives - VERRIER : Augmentation du prix du papier
6065	Livres, disques, cassettes	100,00	0,00	110,00	
6067	Fournitures scolaires	11 000,00	13 158,42	12 500,00	Crédits scolaires et de direction des écoles publiques + Rased Pour 2023: Demande de réévaluation du coût de 32 € élève par l'école DOLTO
6068	Autres matières et fournitures	150 000,00	145 236,82	150 000,00	Plantations, engrais, petits matériels et fournitures pour les services techniques; En 2022 : Aménagement salle de judo/tennis de table (Eclairage, douche) : 9 600 €
608	Frais accessoires terrains	0,00	280,00	0,00	Clés réfectoire atelier
61 - SERVICES EXTERIEURS		675 608,00	547 468,18	618 690,00	
611	Contrats de prestation de services	55 000,00	70 521,61	50 000,00	En 2022 : ATLANTIC BALAYAGE ; COSOLUCE (logiciels métiers) : 10 500 € exercice 2022 et 2023); INIAL (linge), e-collectivité; redevance microsoft PAVEO : 1800 € La poste : 1970 € ISL Ingénierie (rapport suiv Lac de l'Espérance : 2 200 €; e-primo écoles : 2 750 € sciage bois BAUD : 1900 € Expertise sol stade CHARTIER (SPORTALYS) : 4 400 € Régulation des pigeons : 4 200 €. **En 2023** : Marché ATLANTIC BALAYAGE : 6 730 € + Cabinet DELLUS Vincent : Contrôle, suivi et gestion de l'état sanitaire des arbres : 13 620 €
6132	Locations immobilières	5 000,00	6 232,81	5 500,00	Terrain CCAS : 4 000 € locations pour boutique éphémère : 1000 € Location MFR salle sport : 1200 €
6135	Locations mobilières	30 000,00	30 136,49	33 000,00	Location nacelle, chalets Noël, véhicule de la CCPP, échafaudage, loyer batteries ZOE, en 2022 : + 2070 € de location d'un déshumidificateur pour les archives, 1300 € AC Chimique
61521	Entretien des terrains	70 000,00	101 725,66	90 000,00	En 2022 : Entretien extérieurs La courte Echelles CALYPSO : 100 € Marché - Travaux d'entretien espaces verts : 62 809 € Abattage bassin d'orage lotissement : SAS GUETTE : 7 920 € Forage Stade Jacques Chartier : 4 850 € arrachage haie rocade est : 3 200 €. Travaux d'abattages et broyages : 15 108,40 - Fleurissement estival : 4 330 € **Pour 2023** : Marché entretien espaces verts : 63 000 € + CALYPSO : 2500 (210/mois au lieu de 1856 en 2022) € + Travaux diverses : 18 000 € + Ecopaturage BRIN : 6 500 €
615221	Entretien des bâtiments	150 000,00	70 608,75	100 000,00	Travaux sur les bâtiments publics réalisés par des entreprises. En + 2022 : Remplacement système d'évacuation des fumées Eglise : 11 607 € + Remplacement chauffe eau salle du Bois de la Folis : 3 660 €
615228	Autres bâtiments	5 000,00	110,51	3 000,00	En 2022 : réparation ferrures port église St Jacques
615231	Entretien de voies	151 000,00	95 676,42	120 000,00	En 2022 : Débroussaillage voiries : 22 600 € + Point à temps : 38 160 € (+13 200 € / 2021) - Curages : 15450 € + Réparation affaissement route : 17 450 € **En 2023** : Hausse du Point à temps
615232	Entretien des réseaux	55 000,00	42 800,76	50 000,00	EN 2023 : Augmentation de 8,15 % des prix / 2022
61551	Entretien de matériel roulant	30 000,00	35 751,39	35 000,00	En 2023 : Grosses réparations tracteur : 3 700 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	16 327,59	18 000,00	Entretien systèmes de chauffages, révision annuelle robot de tonte ; entretien matériels des services techniques (tronçonneuse, débroussailleuse, souffleur...)
6156	Maintenance	55 000,00	46 759,16	55 000,00	Extincteurs, aires de jeux, copieurs, installations, Vérification électriques des bâtiments VMC, ascenseurs Mairie, salle de l'étoile et centre des Remparts : Augmentation pour 2023 pour l'ascenseur Centre des Remparts + Maintenance du logiciel SOGELINK pour les déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)
6161	Primes d'assurances Multirisques	45 000,00	20 624,21	45 000,00	Assurances RC, dommages aux biens, véhicules, fêtes - 2023 : 25 100 € Assurance DO salle Emile Robert
6168	Autres Primes d'assurances	1 600,00	0,00	1 600,00	Assurances protection juridique
6182	Documentation générale	5 000,00	3 772,81	4 500,00	Abonnements mairie (Ouest France, Groupe territorial, Moniteur, la vie communale...)
6184	Formation des agents	8 000,00	6 154,01	8 000,00	Plan de formation annuel pour les agents
6188	Autres frais divers	0,00	266,00	0,00	En 2022 : Refacturation des frais de formation à la Commune de Sèvremont

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires CA 2022/BP2023
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**314 510,00**	**279 930,33**	**361 250,00**	
	Intermédiaires et honoraires	**58 110,00**	**27 037,95**	**38 110,00**	
6225	Indemnité comptable et régisseurs	110,00	110 04	110,00	
6226	Honoraires	45 000,00	19 558 31	25 000,00	Cabinet BUFFETEAU - Définition du récit commun : 15 000 €+Mission d'assistance architecturale - GUILLEMAUT : 4 000 €+Huissier pour PV de constat litige TEOPOLITUB : 500 € En 2023
6227	Frais d'acte et de contentieux	3 000,00	2 160 00	3 000,00	Honoraires ATLANTIC JURIS - contentieux largeteau
6228	Divers	10 000,00	5 209 60	10 000,00	Entrées centre aquatique Jules Vernes : 3 700 €- Intervention d'un argonome : 3 000 €
	Publications et relations publiques	**84 500,00**	**97 938,96**	**104 500,00**	
6231	Annonces et insertions dans les journaux	1 500,00	1 215 84	1 500,00	Publications dans la presse de consultation marchés publics de fonctionnement
6232	Fêtes et cérémonies	60 000,00	73 920.38	80 000,00	Fêtes : 13/07, cérémonies, animation espace jeunes, concerts, vœux, animations fin d'année (Noël), journées du patrimoine, patinoire Nouvelles animations en 2023 : les vendredis en terrasse, Terres de jeux 2024, programme été culturel, jumelage
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	9 699.47	8 000,00	Billetterie tourisme, impression affiches, dépliants, brochures En +en 2022 - Impression calendrier du Conseil des Sages : 3 500 €
6237	Publications	13 000,00	13 103.27	14 000,00	Panoramag
6238	Frais divers de publicité	2 000,00	0.00	1 000,00	Packs SMS Plan Communal de Sauvegarde
	Transports de biens et collectifs	**8 000,00**	**5 071.46**	**8 000,00**	
6241	Transports de biens	0,00	0.00	0,00	
6244	Transports administratifs	0,00	0.00	0,00	
6247	Transports collectifs	8 000,00	5 071,46	8 000,00	Navette mercredi et jeudi, sortie jeunes
	Déplacements missions et réceptions	**3 000,00**	**2 495,03**	**3 000,00**	
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 085.68	2 500,00	Frais de déplacement pour formation des agents
6256	Missions et réceptions	500,00	409,35	500,00	
6257	Réception	0,00	0,00		
	Frais postaux et de télécommunication	**28 000,00**	**29 753,20**	**30 000,00**	
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 888.69	5 000,00	
6262	Frais de télécommunication	23 000,00	23 864,51	25 000,00	A prévoir: OVH + 10% (mail du 14 sept 2022)
	Frais bancaires	**3 000,00**	**0,00**	**3 000,00**	
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	3 000,00	
	Divers services extérieurs	**129 900,00**	**117 633,73**	**174 640,00**	
6281	Concours divers	30 000,00	17 853,41	25 000,00	Adhésions Conseil d'architecture, label ville prudente, station verte, Villes et villages fleuris, petites cités de caractère (12 000 €
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	2 090,59	1 000,00	Indemnités de gardiennage des Eglises (478,86 € 2) - erreur imputation comptable en 2022 de 1 131€
6283	Frais de nettoyage des locaux	83 000,00	81 965,10	130 000,00	Changement prestataire marché ménage en 2023 : 110 000 € NET 85 +CALYPSO (Entretien locaux la courte Echelle) 20 €de l'heure en 2023 au lieu de 18€en 2022 (805 heures en 2022) : 18 100 €
6284	Redevances autres prestations	3 500,00	3 817,18	4 200,00	Ordures ménagères : +10%
62878	Remboursement frais autres org.	400,00	0,00	440,00	Frais de coordination du groupement de commande SyDEV
6288	Autres services	12 000,00	11 907,45	14 000,00	Surveillance sites et surveillance 2S2C - SURETE 85 - 1 130,87€mois jusu'en avril puis augmentation
	63 - IMPOTS ET TAXES	**10 500,00**	**9 146,11**	**10 500,00**	
63512	Taxes foncières	10 000,00	8 234,59	10 000,00	
6355	Taxes sur véhicules	500,00	911,52	500,00	

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires CA 2022/BP2023
012 - Charges de personnel		**1 996 550,00**	**1 936 448,63**	**2 089 910,00**	**Option GVT 2,5% + Evol Pt Indice 3,5% (Evol indiv et collectives)**
6218	Autre personnel (CDG 85)	30 000,00	42 351,80	34 160,00	Missions touristiques confiées à l'Office de Tourisme, Intérim
6332	Cotisations versées au FNAL	5 500,00	1 091,07	1 200,00	
6336	Cotisations CDG + CNFPT	25 500,00	25 240,91	28 000,00	
6338	Autres impôts et taxes	3 500,00	3 272,82	3 500,00	
64111	Rémunération principale titulaires	1 036 500,00	942 354,41	1 054 000,00	
64112	Nouvelle bonification indiciaire	39 500,00	34 234,85	42 500,00	
64114	Indemnité inflation	0,00	6 600,00	0,00	Indemnité inflation pour les agents titulaires - En 2023 ; Pas prévu
64118	Autres indemnités titulaires	194 000,00	206 025,01	215 000,00	
64131	Rémunération principale non titulaires	54 000,00	72 384,24	86 000,00	
64134	Indemnité inflation	0,00	1 000,00	0,00	
64138	Autres indemnités	4 000,00	11 473,18	12 000,00	Prime de fin d'année et indemnités non titulaires
64164	Indemnité inflation	0,00	200,00	0,00	Indemnité inflation pour les agents non titulaires - En 2023 : Pas prévu
64168	Autres emplois d'insertion	20 500,00	19 790,74	2 000,00	Emploi PEC janvier - février
64171	Rémunérations des apprentis	5 500,00	7 452,50	7 900,00	
64172	Indemnité inflation	0,00	200,00	0,00	Indemnité inflation pour les apprentis : En 2023 ; Pas prévu
6451	Cotisations URSSAF	187 500,00	181 436,76	201 500,00	
6453	Cotisations Caisse de Retraite	310 500,00	298 211,99	330 000,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 500,00	4 201,84	4 000,00	
6455	Assurance du personnel	45 000,00	49 693,12	49 000,00	CNP et CDG - base salariale
6458	Cotisations autres organismes	4 000,00	3 681,00	4 000,00	Cotisations des agents à l'ATIACL - (Allocation Temporaire d'Invalidités des Agents des Collectivités Locales)
64731	Allocations de chômage	13 300,00	9 579,55	0,00	
6474	Versement aux FDAS	10 000,00	11 266,00	10 700,00	
6475	Médecine du travail	2 250,00	2 628,84	2 250,00	
6488	Autres charges	2 000,00	2 078,00	2 200,00	Operations chèques cadeaux
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		**5 000,00**	**1 920,00**	**5 000,00**	
7391171	Dégrèv. TF sur prop. Non bâtis pour JA	5 000,00	1 920,00	5 000,00	Jeunes agriculteurs

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023 (16800)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Commentaires CA 2022/BP2023
	65 -AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**857 461,00**	**763 957,62**	**866 730,00**	
	Indemnités élus	**120 100,00**	**107 823,55**	**128 730,00**	**Option Eval Pt Indice 3,5%**
6512	Logiciels - informatique	0,00	3 391,32		
6531	Indemnités élus	97 000,00	92 868,76	105 000,00	Maire, Adjoints, Conseillers municipaux délégués
6532	Frais de mission élus	5 000,00	3 472,04	5 000,00	Remboursement de frais
6533	Cotisation retraite élus	8 000,00	5 438,29	8 280,00	
6535	Formation des élus	10 000,00	2 600,00	10 350,00	Minimum 2% des indemnités
65372	Cot. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat	100,00	53,14	100,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00	1 500,00	
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	500,00	
	Contingents et participations obligatoires	**221 361,00**	**220 153,00**	**257 000,00**	
65548	Participations diverses	20 000,00	19 425,00	20 000,00	Rénovation éclairage public + réparation EP (SyDEV) - 9 344,42 € selon estimation du SYDEV
6558	Autres contributions obligatoires	201 361,00	200 728,00	237 000,00	Versement école privée Notre Dame du Donjon -2/3 pour 2023
	Subventions	**514 000,00**	**435 981,07**	**479 000,00**	
657348	Subventions aux autres communes	4 000,00	0,00	4 000,00	Elèves scolarisés dans des ULIS et participation Centre Médico Scolaire
657362	Subventions au CCAS	30 000,00	30 000,00	35 000,00	
6574	Subventions aux associations	480 000,00	405 977,34	440 000,00	Calypso, asso et asso OMS, cantine, entrées piscine et transport salle sport école privée. En 2023: les subventions à la pierre sont basculées en investissement. (- 43 000 €
65888	Autres	0,00	3,73	0,00	Cot. Prélèvements à la source (impôts sur revenu)
	TOTAL DEPENSES COURANTES	**4 398 978,00**	**4 064 603,59**	**4 699 500,00**	
	66 - CHARGES FINANCIERES	**145 000,00**	**81 473,47**	**115 000,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00	91 102,45	100 000,00	
661121	ICNE rattachés exercice N	10 000,00	35 824,58	10 000,00	Intérêts courus non échus
661122	ICNE rattachés exercice N-1	0,00	-45 453,56	0,00	Intérêts courus non échus
6615	Intérêts c/courants, dépôts	3 000,00	0,00	3 000,00	
6688	Autres charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	**20 000,00**	**443,00**	**10 000,00**	
6711	Intérêts moratoires pénalités	2 000,00	0,00	2 000,00	
6714	Bourses et prix	6 000,00	0,00	6 000,00	Bourse aux étudiants sous conditions de ressources et de services rendus.
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés	2 000,00	443,00	2 000,00	Remboursement des arrhes sur location de salles versés en 2020
6745	Subventions à des personnes de droit privé	10 000,00	0,00	0,00	Opérations bons d'achats durant la période COVID pour le soutien aux commerçants
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**70 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	
	OPERATIONS REELLES	**4 633 978,00**	**4 146 520,06**	**4 854 500,00**	
023	**Virement pour la section d'investissement**	**3 328 935,19**	**0,00**	**3 417 342,82**	
675	*Valeur comptable immob. cédées (VNC)*		0,00	0,00	
6761	*Différence sur réalisation (plus-value)*		12 967,76	0,00	Cession
6811	*Immobilisations incorporelles*	400 000,00	350 641,52	400 000,00	368 53177 €
	OPERATIONS D'ORDRE	**3 728 935,19**	**363 609,28**	**3 817 342,82**	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 362 913,19**	**4 510 129,34**	**8 671 842,82**	

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 (16800)

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses						Recettes					
Art. / op	Opérations	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022	REALISE	Art. / op	Opérations	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022	REALISE
Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles						Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles					
20422	Subventions ECO PASS	1 500,00 €	15 000,00 €	16 500,00 €	1 500,00 €	10222	FCTVA		510 000,00 €	510 000,00 €	492 651,45 €
1641	Capital des emprunts en Euros		616 304,00 €	616 304,00 €	601 760,43 €	10226	Taxes d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €	56 194,82 €
020	Dépenses imprévues		90 000,00 €	90 000,00 €	- €	1068	Excédent de fonct. affecté		123 199,37 €	123 199,37 €	123 199,37 €
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
274	Prêts		- €	- €	- €	274	Prêts		2 096,00 €	2 096,00 €	2 512,00 €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €	275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €
001	Déficit antérieur			302 092,03 €		2111	Terrain				
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	500,00 €	200 000,00 €	200 500,00 €	852,00 €	16478	Prêt CAF (EVS)				
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	56 521,64 €	155 000,00 €	211 521,64 €	177 860,92 €	Op. 135	Matériels		- €	- €	- €
Op. 136	Bâtiments communaux	242 522,52 €	1 611 468,00 €	1 853 990,52 €	247 731,34 €	Op. 136	Bâtiments communaux	262 417,80 €	- €	262 417,80 €	0,20 €
Op. 137	Voirie et réseaux	149 824,02 €	1 133 000,00 €	1 282 824,02 €	213 481,91 €	Op. 137	Voirie et réseaux	369 967,60 €	90 000,00 €	459 967,60 €	124 318,66 €
Op. 138	Aménagements sportifs	196 168,91 €	349 259,19 €	545 428,10 €	197 032,33 €	Op. 138	Aménagements sportifs	195 879,12 €		195 879,12 €	131 866,36 €
Op. 147	Vieux Château	2 720,00 €	- €	2 720,00 €	- €	Op. 147	Vieux Château	9 464,73 €		9 464,73 €	9 464,73 €
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €	- €	Op. 173	Le Lac			- €	
Op. 173	Aménagements espaces	9 079,50 €	61 000,00 €	70 079,50 €	7 456,20 €						
Total des opérations d'équipement		657 336,59 €	3 529 727,19 €	4 187 063,78 €	844 414,70 €	Total des opérations d'équipement		837 729,25 €	90 000,00 €	927 729,25 €	265 649,95 €
Total des opérations réelles		**658 836,59 €**	**4 255 031,19 €**	**5 215 959,81 €**	**1 448 475,13 €**	**Total opérations réelles**		**837 729,25 €**	**779 295,37 €**	**1 617 024,62 €**	**941 007,59 €**
Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre						Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre					
139 (040)	Amortissements subv. reçues	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	56 778,19 €	021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 328 935,19 €	3 328 935,19 €	- €
192 (040)	Cession de biens moins-value					192(040)	Cession de bien en plus-value				12 967,76 €
040	Travaux en régie		60 000,00 €	60 000,00 €	19 292,47 €	040	Immobilisations incorporelles		400 000,00 €	400 000,00 €	350 641,52 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	36 259,01 €	041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	36 259,01 €
Total des opérations d'ordre		**- €**	**530 000,00 €**	**530 000,00 €**	**112 329,67 €**	**Total opérations d'ordre**		**- €**	**4 128 935,19 €**	**4 128 935,19 €**	**399 868,29 €**
TOTAL		**658 836,59 €**	**4 785 031,19 €**	**5 745 959,81 €**	**1 560 804,80 €**	**TOTAL**		**837 729,25 €**	**4 908 230,56 €**	**5 745 959,81 €**	**1 340 875,88 €**
						RESULAT DE L'ANNÉE 2022					**- 219 928,92 €**
						RESULTAT DE CLOTURE (Déficit reporté 302 092,03 € + CA 2022 : 219 928,92 €)					**- 522 020,95 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023

Résultats exercice 2022

1) Compte Administratif 2022

	Investissement	Fonctionnement
A - Dépenses 2022 (opérations réelles et d'ordre)	1 560 804,80 €	4 510 129,34 €
B - Recettes 2022 (opérations réelles et d'ordre)	1 340 875,88 €	5 739 227,21 €
C - Résultat 2022 (B-A)	**-219 928,92 €**	**1 229 097,87 €**
D - Résultat reporté	- 302 092,03 €	2 892 636,19 €
E - Résultat global (C+D)	**-522 020,95 €**	**4 121 734,06 €**

2) Avec les restes à réaliser 2022

E - Résultat global d'investissement	-522 020,95 €
F - Restes à réaliser sur recettes d'investissement	1 175 307,41 €
G - Total (F+E)	**653 286,46 €**
H - Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	1 738 447,70 €
I - Besoin de financement (G-H)	**-1 085 161,24 €**

E - Résultat de fonctionnement à affecter pour 2023		**4 121 734,06 €**
I - Besoin de financement à couvrir	**-1 085 161,24 €**	
Excédent 2022	**3 036 572,82 €**	

Affectation BP 2023

	Dépenses Inv.	Recettes Fonct.
Affectation au compte 1068 (déficit et solde RAR)	1 085 161,24 €	
Reprise au compte 002 - Excédent reporté		3 036 572,82 €
Résultat de fonctionnement affecté	**4 121 734,06 €**	

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
BUDGET PRIMITIF 2023 (16800)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement

Dépenses					Recettes				
Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	Art. / op	Opérations	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023
Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles					Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		35 478,36 €	35 478,36 €					
1641	Capital des emprunts en Euros		633 650,00 €	633 650,00 €	10222	FCTVA		100 000,00 €	100 000,00 €
16878	Capital des emprunts CAF		16 350,00 €	16 350,00 €	10226	Taxes d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	1068	Excédent de fonct. Affecté		1 085 161,24 €	1 085 161,24 €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	165	Caution			- €
001	Déficit antérieur		522 090,95 €	522 090,95 €	275	Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues		21 782,82 €	21 782,82 €	274	Remboursement Prêt			- €
20422	Subventions ECO PASS	1 500,00 €	65 000,00 €	66 500,00 €					
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	1 150,00 €	260 000,00 €	261 150,00 €	16878	Prêt CAF (EVS)	66 784,80 €		66 784,80 €
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	31 088,16 €	240 000,00 €	271 088,16 €	Op.135	Divers matériels et mobiliers	8 704,00 €		8 704,00 €
Op. 136	Bâtiments communaux	1 491 354,67 €	1 462 718,00 €	2 954 072,67 €	Op. 136	Bâtiments communaux	699 225,25 €	140 000,00 €	839 225,25 €
Op. 137	Voirie et réseaux	83 004,37 €	914 000,00 €	997 004,37 €	Op. 137	Voirie et réseaux	335 649,24 €	90 000,00 €	425 649,24 €
Op. 138	Aménagements sportifs	121 271,00 €	390 772,00 €	512 043,00 €	Op. 138	Aménagements sportifs	64 944,12 €		64 944,12 €
Op. 147	Vieux Château	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	Op. 147	Vieux Château			- €
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €					
Op. 173	Aménagements Espaces	9 079,50 €	20 000,00 €	29 079,50 €					
Total des opérations d'équipement		1 738 447,70 €	3 422 490,00 €	5 160 937,70 €	Total des opérations d'équipement		1 175 307,41 €	230 000,00 €	1 405 307,41 €
Total des opérations réelles		**1 738 447,70 €**	**4 620 363,77 €**	**6 358 811,47 €**	**Total opérations réelles**			**1 466 161,24 €**	**2 641 468,65 €**
Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre					Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre				
139 (040)	Amortissements subv. reçues		60 000,00 €	60 000,00 €	021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 417 342,82 €	3 417 342,82 €
192 (040)	Cession de biens moins-value								- €
040	Travaux en régie		40 000,00 €	40 000,00 €	040	Immobilisations incorporelles		400 000,00 €	400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €
Total des opérations d'ordre			**500 000,00 €**	**500 000,00 €**	**Total opérations d'ordre**			**4 217 342,82 €**	**4 217 342,82 €**
TOTAL		**1 738 447,70 €**	**5 120 363,77 €**	**6 858 811,47 €**	**TOTAL**		**1 175 307,41 €**	**5 683 504,06 €**	**6 858 811,47 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
BUDGET PRIMITIF 2023 (16800)

EQUILIBRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 8 671 842,82 €

- Atténuation de charges : 13 000 €
- Produits des services, domaine et ventes : 93 300 €
- Impôts et taxes : 3 870 230 €
- Dotations, subventions et participations : 1 517 240 €
- Autres produits de gestion courante : 41 500 €
- Opérations d'ordres : 100 000 €
- Excédent de fonctionnement affecté : 3 036 572,82 €

Dépenses de fonctionnement : 5 279 500 €

- Charges à caractère général : 1 737 860 €
- Charges de personnel : 2 089 910 €
- Atténuation de produits : 5 000 €
- Autres charges de gestion courante : 866 730 €
- Charges financières : 115 000 €
- Charges exceptionnelles : 10 000 €
- Dépenses imprévues : 30 000 €
- Opérations d'ordres 400 000 €

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute

Epargne brute (autofinancement : 3 417 342,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Epargne brute (autofinancement : 3 417 342,82 €

Recettes d'investissement 3 441 438,65 €

- Dotations et subventions : 1 405 307,41 €
- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €
- Excédent de fonct. affecté : 1 085 161,24 €
- Dépôt et cautionnement : 1 000 €
- Opérations d'ordre : 800 000 €

Emprunts

Remboursements d'emprunts : Capital : 650 000 €

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres

Dépenses d'investissement : 6 208 811,47 €

- Excédent de fonctionnement cap. : 35 478,36 €
- Déficit antérieur : 522 090,05 €
- Dépôt et cautionnement : 4 000 €
- Dépenses imprévues : 21 782,82 €
- Opérations d'équipements : 5 160 937,70 €
- Opérations d'ordres : 500 000 €

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu)

Ville de Pouzauges

BUDGET GÉNÉRAL - COMMUNE DE POUZAUGES
BUDGET PRIMITIF 2023 (16800)
PROGRAMME 2023

	RAR 2022	ANNEE 2023
Opération non ventilée	**1 500 €**	**65 000 €**
ECOPASS	1 500 €	15 000 €
Aides à la pierre (transfert fonctionnement)		50 000 €
Opération 134 : Acquisition de terrains et travaux divers	**1 150 €**	**260 000 €**
Acquisition de terrains	1 150 €	50 000 €
Immeuble de la Boulangerie - Place de l'Eglise		210 000 €
Opération 135 : Acquisition de matériels et mobiliers	**31 088 €**	**240 000 €**
Matériels services techniques	9 470 €	100 000 €
Véhicules et engins services techniques	15 350 €	30 000 €
Enfance et éducation	3 032 €	25 000 €
Matériel et mobilier services administratifs (dont mobilier salle Emile Robert)		65 000 €
Culture et patrimoine		10 000 €
Divers (Lac, multisport, Espace jeunes, matériel portatif)	3 236 €	10 000 €
Opérations 136 : Bâtiments communaux	**1 491 355 €**	**1 462 718 €**
Schéma directeur bâtiments (diag et préconisations)		70 000 €
→ Salle Emile Robert (études et travaux) + Parking		
Moe + CT + SPS (133297,86+4252+3050=140599,86HT)	33 749 €	112 480 €
Travaux	1 430 505 €	408 086 €
Matériel cantine des écoles publiques	563 €	
Centre des remparts	24 373 €	
Travaux sur immeuble de la Boulangerie - Place de l'Eglise		200 000 €
Remplacement de systèmes de chauffage (Colombier-Presb-Cant.JV)		16 000 €
→ Périscolaire		
Moe (296400 TTC + 20 000 indemn concours)		148 200 €
Indemnité concours		20 000 €
Topo : 5000		5 000 €
CT+SPS+sols : 16800+7200+7200=31200		**15 600 €**
Immeuble Hay (90 000 + actes + Etudes de sols)		115 000 €
Rénovation thermique (Programme PILE) :		
Centre technique municipal - Etudes		30 000 €
Mairie - Etudes		50 000 €

Ecole Jules Verne - Etudes		40 000 €
Ecole Françoise Dolto – Etudes Moe *1 420 800*13%= 184 704*		
Projet SOLIHA - 24pl de l'église		40 000 €
Divers travaux et équipements bâtiments	2 165 €	100 000 €
Opérations 137 : Voirie et réseaux	**83 004 €**	**914 000 €**
Signalisation horizontale et verticale et imprévus		20 000 €
Voirie Rurale	5 957 €	100 000 €
Aménagement d'un point de collecte - place de Lattre		10 000 €
Requalification stationnement rue Delavau et chemin des Puys		10 000 €
Mise en place d'un parcours découverte en autonomie		30 000 €
OAP les Terrasses		50 000 €
Requalification de la voirie des Ournais	14 820 €	
Etudes faisabilité et programmation habitat (TF 62130€ TTC)	40 146 €	- €
Etudes PVD aménagement (mobilité et habitat, centre-ville)		80 000 €
Aménagement de l'avenue de la Grande Versaine (2023:études)		10 000 €
Allées du parc du Colombier (voirie + éclairage)		150 000 €
Entrée de ville - l'Espérance - Avenue des Sables (Moe et travaux)	4 560 €	444 000 €
Rue du Pavé - Effacements réseaux et VRD (2023:études)		10 000 €
Divers travaux voirie	17 521 €	
Opération 138 : Aménagements sportifs et touristiques	**121 271 €**	**390 772 €**
Stade Jacques Chartier - Eclairage Athlétisme		60 000 €
Rénovation du circuit sportif du Bois de la Folie		60 000 €
Divers matériels sportifs		15 000 €
Salle bois de la Folie	23 292 €	
Salle Largeteau	84 271 €	
Terrain de tennis Chartier		
Moe	7 200 €	
Travaux		255 772 €
Terrain multi-supports	483 €	
Divers travaux équipements sportifs	6 025 €	
Opération 147 : Vieux Château	**- €**	**50 000 €**
Etude de faisabilité projet culturel du Château		50 000 €
Opération 167 : Eclairage public - Effacement des réseaux	**- €**	**20 000 €**
Travaux sur éclairage public		20 000 €
Opérations 173 : Espaces verts	**9 080 €**	**20 000 €**
Cimetière	9 080 €	
Lac de l'Espérance (2020-21 digue/2022 agrès/2023 Wpark)		20 000 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	**1 738 448 €**	**3 422 490 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – PEPINIERES D'ENTREPRISES (16802)

Compte Administratif 2022 (Budget HT)

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	Article	Libellé	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles				Opérations réelles			
011	Charges à caractère général	31 913,29 €	5 928,38 €	002	Excédent de fonctionnement	22 519,25 €	- €
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	289,97 €				
60612	Energie - Electricité	1 000,00 €					
6068	Autres matières et fournitures	8 913,29 €					
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	- €				
615228	Autres bâtiments	2 000,00 €	- €				
61558	Entretien autres biens mobiliers	- €	741,00 €				
6156	Maintenance	2 000,00 €	- €				
63512	Autres impôts et taxes	7 000,00 €	4 897,41 €				
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00 €	- €				
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6 000,00 €	- €				
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,57 €	75	Autres produits de gestion courante	43 800,00 €	43 763,42 €
65888	Autres	100,00 €	0,57 €	752	Revenu des immeubles	43 700,00 €	43 580,40 €
				7588	Autres produits divers de gestions courante (TVA)	100,00 €	183,02 €
66	Charges financières	1 000,00 €	228,36 €				
66111	Intérêts des emprunts	1 000,00 €	339,27 €				
661121	ICNE exercice N	- €	114,33 €				
661122	ICNE exercice N-1	- €	- 225,24 €				
Opérations d'ordre		53 805,96 €	35 165,46 €	Opérations d'ordre		26 500,00 €	16 243,15 €
042	Dotation aux amortissements	40 000,00 €	35 165,46 €	042	Amortissement des subventions	16 500,00 €	16 243,15 €
023	Virement à la section d'invest.	13 805,96 €	- €	722	Travaux en régie	10 000,00 €	- €
Total des dépenses de fonctionnement 2022		92 819,25 €	41 322,77 €	Total des recettes de fonctionnement 2022		92 819,25 €	60 006,57 €
Excédent 2022							18 683,80 €
Excédent de clôture (Excédent reporté 22 519,25 € + Résultat 2022 : 18 683,80 €)							41 203,05 €

Investissement

Dépenses					Recettes				
Art. / Op.	Libellé	RAR 2021	BP 2022	CA 2022	Chap. /Art.	Libellé	RAR 2021	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles					Opérations réelles				
16	Emprunts et dettes		24 200,00 €	5 985,08 €					
1641	Emprunts en euros		6 000,00 €	5 585,08 €	1068	Excédent de fonctionnement		- €	- €
165	Dépôt et cautionnement reçus		1 200,00 €	400,00 €					
168748	Autres communes		17 000,00 €		001	Excédent d'investissement reporté		12 124,90 €	- €
001	Déficit investissement reporté				165	Dépôt et cautionnement		1 200,00 €	- €
Immobilisations			15 980,86 €	450,00 €					
Op. 13	Centre d'activités Montifaut		2 000,00 €						
OP. 16	Boucherie - Traiteur		2 000,00 €						
Op. 17	Supérette		1 980,86 €						
Op. 18	Immeuble rue du Guichet		- €						
Op. 19	Immeuble La Licorne	450,00 €	10 000,00 €	450,00 €					
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
					021	Virement section fonctionnement		13 805,96 €	
040	Amortissement subventions		16 500,00 €	16 243,15 €	040	Amortissements des biens		40 000,00 €	35 165,46 €
041	Avance sur marchés publics		20 000,00 €	- €	041	Avances versées		20 000,00 €	- €
042	Travaux en régie		10 000,00 €						
Total des dépenses d'investissement 2022		450,00 €	86 680,86 €	22 678,23 €	Total des recettes d'investissement 2022		- €	87 130,86 €	35 165,46 €
Excédent 2022									12 487,23 €
Excédent de clôture (Excédent reporté 12 124,90 € + Excédent 2022 de 12 487,23 €)									24 612,13 €

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE - COMMUNE DE POUZAUGES
Compte administratif 2022 - BP 2023
PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Résultats exercice 2022

1) Compte Administratif 2022

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2022 (opérations réelles et d'ordre)	22 678,23 €	41 322,77 €
Recettes 2022 (opérations réelles et d'ordre)	35 165,46 €	60 006,57 €
Résultat 2022	**12 487,23 €**	**18 683,80 €**
Résultat reporté	12 124,90 €	22 519,25 €
Résultat global	**24 612,13 €**	**41 203,05 €**

2) Avec les restes à réaliser (RAR) 2022

Résultat global d'investissement	**24 612,13 €**
Restes à réaliser sur recettes d'investissement	0,00 €
Total	**24 612,13 €**
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement	**24 612,13 €**

Résultat de fonctionnement		**41 203,05 €**
Résultat d'investissement	**24 612,13 €**	
Excédent 2022	**65 815,18 €**	

Affectation BP 2023

	Dépenses Inv.	Recettes Fonct.
Affectation au compte 1068 (déficit et solde RAR)		
Reprise au compte 002 - Excédent reporté		41 203,05 €
Résultat de fonctionnement affecté	**41 203,05 €**	

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – PEPINIERES D'ENTREPRISES (16802)
BUDGET PRIMITIF 2023 (Budget HT)

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap/Article	Libellé	BP 2023	Chap/Article	Libellé	BP 2023
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
011	**Charges à caractère générale**	31 000,00 €			
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	002	Excédent reporté	41 203,05 €
60612	Electricité	1 000,00 €			
6068	Autres matières et fourniture	8 000,00 €			
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €			
615228	Entretien bâtiments	2 000,00 €	752	Revenus des immeubles	35 400,00 €
6156	Maintenance	2 000,00 €			
63512	Autres impôts et taxes	7 000,00 €			
012	**Charges de personnel**	6 000,00 €			
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	6 000,00 €			
65	**Autres charges de gestion courante**	100,00 €	75	**Autres produits de gestion courante**	
65888	Charges diverses de gestion courante (TVA)	100,00 €	7588	Autres produits divers de gestions courante (TVA)	100,00 €
66	**Charges financières**	600,00 €			
6611	Intérêts des emprunts	600,00 €			
661121	ICNE Exercice N				
661122	ICNE Exercice N-1				
Opérations d'ordre			**Opérations d'ordre**		
042 (6811)	Dotation aux amortissements	35 000,00 €	042 (777)	Amortissement subventions	15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	21 003,05 €	042 (722)	Travaux en régie	2 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement 2023		**93 703,05 €**	**Total des recettes de fonctionnement 2023**		**93 703,05 €**

Investissement

Dépenses					Recettes				
Article	Libellé	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023	Article	Libellé	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023
Opérations réelles					**Opérations réelles**				
10	**Dotations et subventions**								
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		15 405,84 €	15 405,84 €					
16	**Emprunts et dettes**								
1641	Emprunts en euros (2023)		6 000,00 €	6 000,00 €	1068	Excédent de fonct. affectés			
165	Dépôt et cautionnement		1 000,00 €	1 000,00 €	001	Excédent d'investissement		24 612,13 €	24 612,13 €
Immobilisations					165	Dépôt et cautionnement		1 200,00 €	1 200,00 €
Op. 19	Local La Licorne		18 000,00 €	18 000,00 €					
Op. 13	Centre d'activités Montifaut		8 200,00 €	8 200,00 €					
Op.16	Boucherie - traiteur	- €	8 009,34 €	8 009,34 €					
Op. 17	Bâtiments Supérette		8 200,00 €	8 200,00 €					
Opérations d'ordre					**Opérations d'ordre**				
040	Amortissement de subventions		15 000,00 €	15 000,00 €	021	Virement de la section de Fonct.		21 003,05 €	21 003,05 €
041	Opérations patrimoniales		20 000,00 €	20 000,00 €	040	Amortissements des biens		35 000,00 €	35 000,00 €
040	Travaux en régie		2 000,00 €	2 000,00 €	041	Opérations patrimoniales		20 000,00 €	20 000,00 €
Total des dépenses d'investissement 2023		- €	**101 815,18 €**	**101 815,18 €**	**Total des recettes d'investissement 2023**		- €	**101 815,18 €**	**101 815,18 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – Lotissement La Balière (16803)
Compte Administratif 2022 (Budget HT)

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chap./Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	Chap./Article	Libellé	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles				Opérations réelles			
002	Déficit de fonctionnement reporté	224 394,18 €	- €	70- 7015	Ventes de terrains	600 271,77 €	123 837,55 €
011- 605	Achats de matériels	20 000,00 €	- €	74- 74718	Autres	357 892,00 €	- €
011 - 6045	Etudes - Prestations	- €	10 010,26 €				
011- 65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	100,00 €	- €	75 -7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00 €	- €
Opérations d'ordre				Opérations d'ordre			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 438 581,42 €	678 952,14 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	719 290,71 €	536 167,44 €
Total des dépenses de fonctionnement 2022		**1 683 075,60 €**	**688 962,40 €**	**Total des recettes de fonctionnement 2022**		**1 677 554,48 €**	**660 004,99 €**
Résultat de Clôture							**- 28 957,41 €**
Déficit de clôture à reporter (Déficit cumulé 224 394,18 € + Résultat 2022 : - 28 957,41 €€)							**- 253 351,59 €**

Investissement

Dépenses				Recettes			
Chap./Article	Libellé	BP 2022	CA 2022	Chap./Article	Libellé	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles				Opérations réelles			
001	Déficit investissement reporté	678 952,14 €	- €				
Opérations d'ordre				Opérations d'ordre			
(040) 3555	Terrains aménagés	678 952,14 €	536 167,44 €	(040) 3555	Terrains aménagés	1 357 904,28 €	678 952,14 €
Total des dépenses d'investissement 2022		**1 357 904,28 €**	**536 167,44 €**	**Total des recettes d'investissement 2022**		**1 357 904,28 €**	**678 952,14 €**
Résultat de clôture							**142 784,70 €**
Déficit à reporter (Déficit cumulé - 678 952,14 € + Résultat 2022 : 142 784,70 €)							**- 536 167,44 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – Lotissement La Balière (16803)
Budget primitif 2023 (Budget HT)

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap/Article	Libellé	BP 2023	Chap/Article	Libellé	BP 2023
Opérations réelles			Opérations réelles		
002	Déficit de fonctionnement reporté	253 351,08 €	7015	Ventes de terrains	179 043,27 €
6045	Frais d'études	50 000,00 €			
605	Travaux	475 000,00 €	74741	Subvention d'équilibre	- €
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	200,00 €	7588	Autres produis divers de gestion courante (TVA)	100,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Annulation SI)	536 167,44 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (SF)	1 135 575,25 €
Total des dépenses de fonctionnement 2023		**1 314 718,52 €**	**Total des recettes de fonctionnement 2023**		**1 314 718,52 €**

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap/Article	Libellé	BP 2023	Chap/Article	Libellé	BP 2023
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit investissement reporté	536 167,44 €	1641	Emprunt d'équilibre	1 135 575,25 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Terrains aménagés (Stock Final)	1 135 575,25 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Stock Initial + déficit)	536 167,44 €
Total des dépenses d'investissement 2023		**1 671 742,69 €**	**Total des recettes d'investissement 2023**		**1 671 742,69 €**

Reste 9 lots à vendre au 31/12/2022

Lot	Superficies		Montant € HT	Commentaires
1	1116	m²	40 625,14 €	Disponible
3	447	m²	16 074,96 €	Propriété à revoir
7	782	m²	28 548,48 €	Disponible
8	381	m²	13 658,55 €	Disponible
38	470	m²	15 601,42 €	Disponible
61	450	m²	16 125,89 €	option
62	483	m²	18 149,31 €	option
69	467	m²	15 466,88 €	acte du 24/02/2023
71	424	m²	14 792,64 €	option
otal cessib	5020	m²	179 043,27 €	
ilot	6967	m²	249 529,74 €	Délibération CM17012022-05 Extension lotissement
Total Lotis	**11987**	**m²**	**428 573,01 €**	Délibération CM030607 du 2 mai 2016

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – Lotissement Les Hauts du Prieuré (16804)
Compte Administratif 2022 (Budget HT)

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Article	**Libellé**	**BP2022**	**CA 2022**	**Article**	**Libellé**	**BP2022**	**CA 2022**
Opérations réelles				**Opérations réelles**			
605	Achats de matériel	5 000,00 €	- €	002	Excédent de fonctionnement reporté	132 580,85 €	
6522	Reversement excédent	50 491,47 €	- €	7015	Ventes de terrains	46 625,60 €	46 625,60 €
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	100,00 €	- €	7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	100,00 €	- €
Opérations d'ordre				**Opérations d'ordre**			
(042) 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	247 431,76 €	123 715,88 €	(042) 71355	Variation de stocks de terrains aménagés	123 715,88 €	86 650,85 €
Total des dépenses de fonctionnement 2022		**303 023,23 €**	**123 715,88 €**	**Total des recettes de fonctionnement 2022**		**303 022,33 €**	**133 276,45 €**
Résultat 2022 :							**9 560,57 €**
Excédent à reporter (Excédent cumulé 132 580,85 € + Résultat 2022 : 9 560,57 €)							**142 141,42 €**

Dépenses				Recettes			
Article	**Libellé**	**BP2022**	**CA 2022**	**Article**	**Libellé**	**BP2022**	**CA 2022**
Opérations réelles				**Opérations réelles**			
001	Déficit d'investissement	123 715,88 €					
Opérations d'ordre				**Opérations d'ordre**			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Terrains aménagés (Stock Final)	123 715,88 €	86 650,85 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Stock Initial + déficit)	247 431,76 €	123 715,88 €
Total des dépenses d'investissement 2022		**247 431,76 €**	**86 650,85 €**	**Total des recettes d'investissement 2022**		**247 431,76 €**	**123 715,88 €**
Excédent 2022 :							**37 065,03 €**
Déficit à reporter (Déficit cumulé 123 715,88 € + Résultat 2022 : 37 065,03 €)							**- 86 650,85 €**

Ville de Pouzauges

BUDGET ANNEXE – Lotissement Les Hauts du Prieuré (16804)
Budget Primitif 2023 (Budget HT)

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap/Article	**Libellé**	**BP 2023**	**Chap/Article**	**Libellé**	**BP 2023**
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
605	travaux	1 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	142 141,42 €
6522	Reversement excédent	54 485,57 €	7015	Ventes de terrains	- €
65888	Autres charges de gestion courantes (TVA)	5,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante (TVA)	- €
Opérations d'ordre			**Opérations d'ordre**		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (annulation SI)	86 650,85 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (SF)	- €
Total des dépenses de fonctionnement 2023		**142 141,42 €**	**Total des recettes de fonctionnement 2023**		**142 141,42 €**

Investissement

Dépenses			Recettes		
Chap/Article	**Libellé**	**BP 2023**	**Chap/Article**	**Libellé**	**BP 2023**
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
001	Déficit d'investissement	86 650,85 €			
Opérations d'ordre			**Opérations d'ordre**		
040	Travaux (Stock Final)	- €	3555	Terrains aménagés (Stock initial + Déficit)	86 650,85 €
Total des dépenses d'investissement 2023		**86 650,85 €**	**Total des recettes d'investissement 2023**		**86 650,85 €**

Toutes les parcelles ont été vendues en 2022.

SG/CPG

Subventions 2023

Conseil Municipal du 13 mars 2023

ASSOCIATIONS	MONTANTS VOTÉS
SPORTS	
Associations sportives adhérentes à l'OMS	33 500,00 €
Pouzauges Vendée HandBall - Maintien en National	5 000,00 €
Pouzauges Bocage Football Club Vendée - Maintien en National	5 000,00 €
Les Côtes Pouzaugeaises	2 000,00 €
Dans' Attitude (remplacement Esquisse Danse)	750,00 €
Quintessence	200,00 €
Pom N'Dance Pouzauges	400,00 €
ECOLES ET ASSOCIATIONS A BUT EDUCATIF	
OGEC Notre Dame du Donjon - Entrées Piscine	
Ecole publique Jules Verne - Classe découverte	30€/élève Pouz.
Bibliorêve (école Jules Verne)	500,00 €
COLLEGES	
Association sportive du Collège Gaston Chaissac	500,00 €
Association Sportive du Collège Antoine de Saint-Exupéry	500,00 €
OGEC Collège Antoine de Saint-Exupéry	330,00 €
ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL	
Calypso - Maison de la Petite Enfance L'Arbre à Lune	2,48 € / heure
	2,59 € / heure
Calypso – La Courte Echelle	0,89 / heure
Calypso - Jardin d'enfants Mini-Pousses	2,48 / heure
	2,65 € / heure
	2,87 € / heure
	3,15 € / heure
	37 100,00 €
Calypso - Chantier jeunes	1 000,00 €
ADAMAD NORD-EST VENDÉE	150,00 €
Ô Temps d'une Pause	500,00 €
Les Amis de la Résidence des Collines	1 500,00 €
Vie Libre	100,00 €
ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL	
Ecole de Musique Pouzauges	32 000,00 €
Accueil des aînés (Chorale du Puy Lory)	400,00 €
Ensemble Vocal La Caldarane	500,00 €
Comité de Jumelage Pouzauges Eye Meitingen	10 000,00 €
L'Œuf au Riz	1 200,00 €
Théâtre de la Folie	600,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Association Ecologique du Haut-Bocage Vendéen	224,00 €
Comité d'union asso. et section patriotique (Anciens Combattants)	300,00 €
Association des Entreprises de Pouzauges (AEP)	4 000,00 €
AUTRES PARTICIPATIONS (hors compte 6574)	
CCAS - Ville - 657362	35 000,00 €

COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO

SALAIRES - CA 2022	
Salaires et charges sociales - ATSEM	166 066,60 €
Total Salaires	***166 066,60 €***
FOURNITURES ET FRAIS DIVERS - CA 2022	
Eau	341,98 €
Electricité	8 834,34 €
Combustibles	6 317,86 €
Déduction des fluides pour cantine et calypso (gaz et edf)	- 3 006,00 €
Pharmacie (60628)	50,53 €
Fournitures administratives (papier)	502,80 €
Fournitures scolaires (112 x 32€ voté = 3 584€)	3 455,86 €
Fournitures diverses	1 811,68 €
Poste Direction (350€ voté)	204,13 €
Entretien Linge (vêtements + couvertures) (611)	2 175,11 €
Entretien bâtiments	2 221,20 €
Entretien biens mobiliers	224,81 €
Maintenance (extincteurs , chaudière, copieurs)(6156)	1 676,62 €
Assurances	461,76 €
Abonnement e-primo	272,16 €
Internet + Téléphone (6262)	1 135,34 €
Redevances ordures ménagères (6284)	846,32 €
Sortie à l'Echiquier	273,00 €
Sortie à la Piscine	
Total Fournitures et frais divers	***27 799,50 €***

COUT GLOBAL	**193 866,10 €**
Coût de fonctionnement par élève	**1 795,06 €**

Effectif total à la rentrée 2021/ 2022 :	**108**
EVOLUTION EFFECTIF (2021-2022/ 2020-2021)	**-4**
Evolution du Coût Total :	**307,94 €**

COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULES VERNE

SALAIRES - CA 2022	
Salaires et charges sociales - Agents d'entretien	76 065,09 €
Total Salaires	***76 065,09 €***
FOURNITURES ET FRAIS DIVERS - CA 2022	
Eau	1 422,75 €
Electricité	11 366,10 €
Combustibles	7 683,61 €
Pharmacie (60628)	55,35 €
Fournitures administratives (papier)	1 107,75 €
Manuels scolaires (1 500€ voté)	1 500,00 €
Fournitures diverses	3 910,49 €
Fournitures scolaires (161 x 32€ voté= 5 152€)	5 150,59 €
Poste Direction (350€ voté)	87,27 €
Entretien Linge (611)	408,19 €
Entretien de bâtiments	2 150,64 €
Entretien biens mobiliers	774,00 €
Maintenance (extincteurs , chaudière, copieurs)(6156	2 389,62 €
Assurances	488,59 €
Abonnement e-primo	415,80 €
Internet + Téléphone (6262)	660,00 €
Sortie à l'Echiquier	639,00 €
Sortie à la Piscine	- €
Redevances ordures ménagères (6284)	436,41 €
Total fournitures et frais divers	***40 646,16 €***

COUT GLOBAL	**116 711,25 €**
Coût de fonctionnement par élève	**724,91 €**

Effectif total à la rentrée 2021/ 2022 :	**161**
EVOLUTION EFFECTIF (2021-2022/ 2020-2021)	**1**
Evolution du Coût Total :	**127,51 €**

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DU DONJON

N.B. : Dans le cadre du contrat d'association avec les écoles privées, le forfait est versé par élève habitant la commune de Pouzauges.
En 2020, le forfait est réévalué de 3,50 %. Il intègre aussi le forfait fournitures scolaires (32 € / élève et une entrée à l'échiquier de 3€ pour chaque élève Pouzaugeais).
En application de la réglementation en vigueur, il est proposé d'aligner les forfaits de l'école privée Notre-Dame du Donjon avec les coûts des écoles publiques, en étalant cet alignement sur 3 ans à compter de 2022 (1/3 en 2022, **2/3 en 2023** et les reste en 2024).

	CA 2021 (2020-2021)			CA 2022 (2021-2022)			BP 2023 (2022-2023)		
	Nb élèves	Montant / élève	Montant total	Nb élèves	Montant / élève	Montant total	Nb élèves	Montant / élève	Montant total
ECOLE LE DONJON									
Maternelle	**ECOLE NOTRE DAME DU DONJON**			**ECOLE NOTRE DAME DU DONJON**			**ECOLE NOTRE DAME DU DONJON**		
Primaire									
ECOLE DU VIEUX POUZAUGES									
Maternelle	82	1 146 €	93 972 €	82	1 354 €	111 028 €	80	1 575 €	126 000 €
Primaire	149	565 €	84 185 €	150	598 €	89 700 €	161	661 €	106 421 €
			178 157 €			**200 728 €**			**232 421 €**
TOTAL FORFAIT			**178 157 €**			**200 728 €**			**232 421 €**
Entrées Centre Aquatique			1 789,00 €			591,00 €			1 782,00 €
			1 789,00 €			591,00 €			1 782,00 €
TOTAL GLOBAL			**179 946 €**			**201 319 €**			**234 203 €**

RAPPEL – COÛT DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES

	CA 2021 (2020-2021)			CA 2022 (2021-2022)		
	Nb élèves	Montant / élève	Montant total	Nb élèves	Montant / élève	Montant total
ECOLE FRANCOISE DOLTO						
Maternelle	107	1 770,57 €	189 450,99 €	108	1 795,06 €	193 866,10 €
			189 450,99 €			**193 866,10 €**
ECOLE JULES VERNE						
Primaire	163	664,53 €	108 318,39 €	161	724,91 €	116 711,25 €
			108 318,39 €			**116 711,25 €**

N.B. : Le coût de fonctionnement des écoles est proportionnel au nombre d'élèves scolarisés dans chaque école publique (commune et

Participation financière des communes pour leurs élèves scolarisés dans les Ecoles Publiques de Pouzauges

	BP 2021 (2020-2021)	BP 2022 (2021-2022)	BP 2023 (2022-2023)
Ecole publique maternelle Françoise DOLTO	1 612,00 €	1 771,00 €	1 795,00 €
Ecole publique primaire Jules VERNE	699,00 €	665,00 €	725,00 €

	Année 2022-2023	
	Hors Pouz.	Totaux
Notre Dame du Donjon : maternelle	9	276
Notre Dame du Donjon : primaire	26	
Ecole Françoise DOLTO	6	83
Ecole Jules VERNE	18	173

	Simulation 2023 (2022-2023)		
	Nb élèves	Montant / élève	Montant total
Elèves hors commune			
Ecole Françoise DOLTO	6	1 795 €	10 770 €
Ecole Jules VERNE	18	725 €	13 050 €
			23 820 €

PJ 2

Ville de Pouzauges

7 mars 2023

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022
Commune de Pouzauges

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 par son article 107, ajoute de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville (http://www.pouzauges.com/).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaitre les résultats suivants :

- Investissement : ..... - 522 020,95 €
- Fonctionnement : ..... 4 121 734,06 €

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2022 (opérations réelles et d'ordre)	1 560 804,80 €	4 510 129,34 €
Recettes 2022 (opérations réelles et d'ordre)	1 340 875,88 €	5 739 227,21 €
Résultat 2022	**-219 928,92 €**	**1 229 097,87 €**
Résultat reporté	- 302 092,03 €	2 892 636,19 €
Résultat global	**-522 020,95 €**	**4 121 734,06 €**

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des salles communales, des loyers communaux) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité ;
- Les dotations versées par l'Etat ;

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Fiscalité communale : en 2022, il avait été décidé de **ne pas augmenter** les taux des impôts locaux :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation		
Taxe Foncier Bâti	32,18 %	32,18 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %	42,01 %

Si les taux d'imposition n'ont pas augmenté en 2022, les évolutions favorables des bases de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe sur le foncier bâti (TFB) ont permis l'accroissement des recettes fiscales.

Dotations versées par l'Etat :

DGF (Dotation Globale Forfaitaire) en K€ (arrondis)	2021	2022
Dotation Forfaitaire	464	456
Evolution en K€	-16	-8
Dotation de Solidarité Rurale	298	319
Evolution en K€	+11	+21
Dotation Nationale de Péréquation	9	0
Evolution en K€	-1	-9
TOTAL des dotations	764	775
Evolution en K€	-5	+11

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 5 739 227,21 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
013 - Atténuations de charges	13 000,00 €	43 376,41 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	76 900,00 €	129 405,37 €
73- Impôts et taxes	3 713 230,00 €	3 803 899,65 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 484 927,00 €	1 528 832,59 €
75 - Autres produits de gestion courante	52 220,00 €	92 383,40 €
76 - Produits financiers	0,00 €	4,47 €
TOTAL RECETTES COURANTES	**5 340 277,00 €**	**5 597 901,89 €**
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	65 254,06 €
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	**5 340 277,00 €**	**5 663 155,95 €**
Excédent de fonctionnement affecté	2 892 636,19 €	
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	**8 232 913,19 €**	**5 663 155,95 €**
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	**130 000,00 €**	**76 070,66 €**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**8 362 913,19 €**	**5 739 227,21 €**
Excédents antérieurs reportés (002)		2 892 636,19 €
Résultat de fonctionnement 2022		1 229 097,87 €
Résultat de clôture en fonctionnement		**4 121 734,06 €**

- **Chapitre 013** : comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, ainsi que le fonds de compensation du supplément familial.

- **Chapitre 70** : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public (Maison de la Petite Enfance, réseaux de gaz, ...), la participation des usagers aux activités multisports et jeunesse, au service de navette, ainsi que la mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de communes (Prévention routière, entretien des ZAE) ou au budget CCAS de la Ville (portage de repas). Les ventes de concessions dans les cimetières sont également enregistrées dans ce chapitre.

- **Chapitre 73** : concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les autres recettes de ce chapitre sont les taxes additionnelles aux droits de mutation qui est un indicateur des transactions immobilières actées en 2022 sur la commune. L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes qui correspond au reversement d'une partie de la fiscalité versée par les entreprises.

- **Chapitre 74** : concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est en nette diminution depuis 2014. Nous pouvons aussi noter la participation de la CAF dans le cadre du Contrat enfance jeunesse, ainsi que l'Etat pour le traitement des demandes des CNI (carte nationale d'identité) et des passeports.

- **Chapitre 77 :** Ce chapitre enregistre toutes les cessions de matériels ainsi que le remboursement des sinistres. Une hausse des recettes de ce chapitre s'explique par le remboursement d'un sinistre sur la salle de l'Etoile pour un montant de 35 K€ ainsi que la cession de deux véhicules et d'une tondeuse pour 13 K€.

- **Chapitre 042 :** concerne les opérations d'ordre dont les travaux en régie qui correspondent à la valorisation dans le patrimoine des travaux réalisés par des agents communaux.

b. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de + 10,1 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 4 510 129,34 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 539 967,00 €	1 362 277,34 €
012 - Charges de personnel	1 996 550,00 €	1 936 448,63 €
014 - Atténuation de produits	5 000,00 €	1 920,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	857 461,00 €	763 957,62 €
TOTAL DÉPENSES COURANTES	**4 398 978,00 €**	**4 064 603,59 €**
66 - Charges financières	145 000,00 €	81 473,47 €
67- Charges exceptionnelles	20 000,00 €	443,00 €
022 - Dépenses imprévues	70 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	**4 633 978,00 €**	**4 146 520,06 €**
023 - Virement pour la section d'investissement	3 328 935,19 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €	350 641,52 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	**3 728 935,19 €**	**363 609,28 €**
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 362 913,19 €**	**4 510 129,34 €**

- **Chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la Commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, etc. Suite à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie, ce chapitre a progressé de + 256 K€ en 2022.

- **Chapitre 012** : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les charges de personnel ont progressé de +146 K€ en 2022 avec l'augmentation du point d'indice, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'indemnité inflation mise en place pour 2022, ainsi qu'un recours plus important à l'intérimaire (NOVALISS) pour l'entretien des locaux.

- **Chapitre 65** : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et à l'amélioration de l'habitat et la subvention au CCAS.

- **Chapitre 66** : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

- **Chapitre 67** : Il s'agit exclusivement de dépenses exceptionnelles. Pour 2022, seulement 443 € ont été dépensé sur ce chapitre correspondant au remboursement des arrhes versés par les particuliers pour des annulations de locations de salles.

- **Chapitre 023** : cette somme représente l'autofinancement dégagé de 3 328 935,19 € pour financer les investissements.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent :

    - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
    - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

a. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le fonds de compensation de TVA 2021 : 492 651,45 €
- La taxe d'aménagement : 56 194,82 €
- Les amortissements : 350 641,52 €
- Des subventions : 265 649,75 €

Recettes					
Art. / op	Opérations	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022	REALISE
Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles					
10222	FCTVA		510 000,00 €	510 000,00 €	492 651,45 €
10226	Taxes d'aménagement		50 000,00 €	50 000,00 €	56 194,82 €
1068	Excédent de fonct. affecté		123 199,37 €	123 199,37 €	123 199,37 €
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
274	Prêts		2 096,00 €	2 096,00 €	2 512,00 €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €
2111	Terrain				
16478	Prêt CAF (EVS)				
Op. 135	Matériels		- €	- €	- €
Op. 136	Bâtiments communaux	262 417,80 €	- €	262 417,80 €	0,20 €
Op. 137	Voirie et réseaux	369 967,60 €	90 000,00 €	459 967,60 €	124 318,66 €
Op. 138	Aménagements sportifs	195 879,12 €		195 879,12 €	131 866,36 €
Op. 147	Vieux Château	9 464,73 €		9 464,73 €	9 464,73 €
Op. 173	Le Lac			- €	
Total des opérations d'équipement		837 729,25 €	90 000,00 €	927 729,25 €	265 649,95 €
Total opérations réelles		**837 729,25 €**	**779 295,37 €**	**1 617 024,62 €**	**941 007,59 €**
Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre					
021/040	Capacité d'Autofinancement brute		3 328 935,19 €	3 328 935,19 €	- €
192(040)	Cession de bien en plus-value				12 967,76 €
040	Immobilisations incorporelles		400 000,00 €	400 000,00 €	350 641,52 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	36 259,01 €
Total opérations d'ordre		**- €**	**4 128 935,19 €**	**4 128 935,19 €**	**399 868,29 €**
TOTAL		**837 729,25 €**	**4 908 230,56 €**	**5 745 959,81 €**	**1 340 875,88 €**
RESULAT DE L'ANNÉE 2022					**- 219 928,92 €**
RESULTAT DE CLOTURE (Déficit reporté 302 092,03 € + CA 2022 : 219 928,92 €)					**- 522 020,95 €**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
Art. / op	Opérations	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022	REALISE
Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles					
20422	Subventions ECO PASS	1 500,00 €	15 000,00 €	16 500,00 €	1 500,00 €
1641	Capital des emprunts en Euros		616 304,00 €	616 304,00 €	601 760,43 €
020	Dépenses imprévues		90 000,00 €	90 000,00 €	- €
165	Caution		1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €
274	Prêts		- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €
001	Déficit antérieur			302 092,03 €	
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	500,00 €	200 000,00 €	200 500,00 €	852,00 €
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	56 521,64 €	155 000,00 €	211 521,64 €	177 860,92 €
Op. 136	Bâtiments communaux	242 522,52 €	1 611 468,00 €	1 853 990,52 €	247 731,34 €
Op. 137	Voirie et réseaux	149 824,02 €	1 133 000,00 €	1 282 824,02 €	213 481,91 €
Op. 138	Aménagements sportifs	196 168,91 €	349 259,19 €	545 428,10 €	197 032,33 €
Op. 147	Vieux Château	2 720,00 €	- €	2 720,00 €	- €
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux		20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Op. 173	Aménagements espaces	9 079,50 €	61 000,00 €	70 079,50 €	7 456,20 €
Total des opérations d'équipement		657 336,59 €	3 529 727,19 €	4 187 063,78 €	844 414,70 €
Total des opérations réelles		**658 836,59 €**	**4 255 031,19 €**	**5 215 959,81 €**	**1 448 475,13 €**
Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre					
139 (040)	Amortissements subv. reçues	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	56 778,19 €
192 (040)	Cession de biens moins-value				
040	Travaux en régie		60 000,00 €	60 000,00 €	19 292,47 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €	400 000,00 €	36 259,01 €
Total des opérations d'ordre		**- €**	**530 000,00 €**	**530 000,00 €**	**112 329,67 €**
TOTAL		**658 836,59 €**	**4 785 031,19 €**	**5 745 959,81 €**	**1 560 804,80 €**

Les principales dépenses ont été constituées par les travaux d'équipements cités ci-dessous et le remboursement du capital des emprunts.

Les principaux projets réalisés en 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement	
Acquisition de terrains et travaux divers (opération 136)	
- Division cadastrale rue de l'Etoile	0,8 K€
Acquisition de matériels et mobiliers (opération 135)	178 K€
- Service technique : véhicules et matériels	
- Véhicule IVECO DAILY Benne	37 K€
- Véhicule Citroën Jumper	25 K€
- Matériels services techniques	20 K€
- Matériels informatiques	22 K€
• Service administratif mairie	9 K€
• Ecole Jules Verne et Dolto	13 K€
- Enfance et éducation (MODULISO + mobiliers)	53 K€
- Culture et Patrimoine	21 K€
Bâtiments communaux (opération 136)	248 K€
- Salle Emile Robert	71 K€
- Centre des Remparts	57 K€
- Transfert dépendances espace expo	25 K€
- Matériels et mobiliers centre des Remparts	23 K€
- Etudes urbaines bourg	22 K€
- Centre périscolaire	18 K€
- Agrandissement crèche arbre à lune	14 K€
- Annexe 24 Place de l'Eglise	5 K€
- Préau - modulaires de Véziers	5 K€
Voiries et réseaux (opération 137)	213 K€
- Aménagement voirie du haut de la vile	149 K€
- Centre des Remparts (mur soutien et éclairage rue)	48 K€
- Voirie urbaine	16 K€
Aménagements sportifs (opération 138)	197 K€
- Création d'un terrain multisports	77 K€
- Arrosage automatique Stade	65 K€
- Salle de l'Étoile – sol sportif et relamping	32 K€
- Divers matériels sportifs	15 K€
- Salle LARGETEAU – Maîtrise d'œuvre	5 K€
- Réfection des courts de tennis – Maîtrise d'œuvre	3 K€
Aménagement des espaces publics (opération 173)	7 K€
- Fourniture et poses de 10 cavurnes	3 K€
- Aménagement d'une allée au cimetière	4 K€
Travaux en régie 2022	19 K€

En 2022, la Commune a réalisé **844 414,70 €** de travaux et d'aménagement pour préserver et améliorer le cadre de vie de Pouzauges.

3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital 2022 des emprunts représente 601 760,43 €. Le ratio de la capacité dynamique de désendettement est satisfaisant ; en effet, seule 2,2 années sont nécessaires en 2022 pour rembourser le capital de la dette.

Capacité dynamique de désendettement

	2021	2022
En cours de dette au 31/12 en K€	3 864	**3 399**
Capacité dynamique de désendettement	2,4	**2,2**

4. LES RATIOS

Certains ratios doivent obligatoirement être calculés et publiés par la collectivité en vertu de la loi Administration Territoriale de la République (Loi ATR) du 6 février 1992, codifiée à l'article L.2313-1 du CGCT. Même s'ils ne sont pas les plus pertinents d'un point de vue financier, ces ratios sont les suivants:

Ratios 2022	Commune de Pouzauges	Moyenne nationale de la strate d'une collectivité de 5000 à 10000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : Ce ratio permet de mesurer le niveau global de service rendu à la population.	734,04 €/habitant	944 €/habitant
Produit des impositions directes / habitant : Ce ratio permet de mesurer le produit fiscal en euro par habitant, impositions sur lesquelles la collectivité dispose de la capacité d'augmenter les taux applicables.	382,90 €/habitant	517 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	914,28 €/habitant	1 158/habitant
Dépenses d'équipement brut / habitant : Ce ratio permet de mesurer le niveau d'effort d'équipement de la collectivité.	369,36 €/habitant	298€/habitant
Encours de la dette / habitant : Ce ratio concerne la totalité du capital de la dette que la collectivité doit rembourser aux établissements bancaires au cours des années à venir conformément aux différents contrats d'emprunts qu'elle a signé. Ce ratio n'est pas le plus pertinent et ne peut en aucun cas mesurer la marge de manœuvre de la collectivité en la matière dans la mesure où cet indicateur ne donne aucune information sur la capacité financière de la collectivité à rembourser cette dette.	1 018,82€ /habitant	796 €/habitant
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / habitant	153,09 €/habitant	154 €/habitant
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : Ce ratio permet de mesurer en particulier le mode de gestion privilégié (en régie ou en délégation de service public) retenu par la collectivité pour l'exercice de ses compétences et pour la gestion de ses services publics.	44,15 %	57,60 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement : Ce ratio constitue une façon alternative d'écrire la capacité d'épargne nette ou disponible. Il représente la part des recettes réelles de fonctionnement qui reste à la disposition de la collectivité pour investir une fois qu'elle a honoré l'ensemble de ses engagements contractuels. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio qui se rapproche de 100% ou le dépasse indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement pour financer la charge de la dette.	88,12 %	88,70 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Ce ratio mesure également l'effort d'équipement de la collectivité. Il met pourtant en rapport deux masses financières qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. En revanche, en rapprochant cet indicateur du précédent, il est possible de s'apercevoir si la collectivité investit plus que la marge d'autofinancement disponible qu'elle est capable de dégager.	40,39 %	25,70 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : Ce dernier ratio est également théorique et doit donc être pris avec les plus grandes précautions. Il représente en effet le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser en totalité le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de ses recettes réelles de fonctionnement. Or elle ne peut en aucun cas décider de faire ce choix de gestion dans la mesure où elle doit continuer à assumer ses dépenses de fonctionnement obligatoires et incompressibles. En revanche, l'évolution de ce ratio a une signification. S'il se dégrade d'une année sur l'autre cela signifie que l'encours de la dette augmente plus vite que les recettes réelles de fonctionnement et que la collectivité connaitra à terme des difficultés probables pour payer les annuités. Ainsi, le résultat de ce ratio importe moins que le sens de son évolution.	111,43 %	68,70 %

5. CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant. L'environnement national des finances publiques reste très incertain et la hausse des prix vient impacter les charges de fonctionnement qui ont progressé de +10,1% entre 2021 et 2022.

L'évolution des dépenses en 2022 repose sur :

- La progression des charges à caractère général (+256 K€), des charges de personnel (+146 K€) et des autres charges de gestion courante (+9 K€),
- La diminution des charges financières (-17 K€) et des charges exceptionnelles (-15 K€).

Structurellement en 2022, les charges de personnel représentent la première dépense avec 46,2% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général : 33,2%.
Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +5,8% entre 2021 et 2022 hors produits des cessions d'immobilisations.

La dynamique des ressources en 2022 s'explique par la progression :

- Des impôts et taxes (+150 K€) avec l'augmentation des droits de mutation et des ressources fiscales,
  Des dotations (+59 K€) liée à l'évolution favorable de la DSR avec la « bourg centre » et la « péréquation » qui ont permis en 2022 de neutraliser la baisse de la dotation forfaitaire et des participations des autres organismes.
- Des autres produits de gestion courante (+34 K€),
- Des produits des services (+32 K€).

Structurellement, la fiscalité représente 36,0% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 13,8%.

La CAF nette de l'exercice 2022 diminue de 107 K€ par rapport à 2021 et représente un montant de 937 K€. Rapportée à l'habitant la CAF nette en 2022 atteint 163 euros par habitant et nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2021 était de 128 euros par habitant.

La capacité dynamique de désendettement en 2022 est de : 2,2 années pour rembourser le capital de la dette, soit un niveau faible.

Le programme d'investissement sur la période 2019-2022 atteint 8,3 millions d'euros. L'épargne nette a représenté 4,4 millions d'euros soit 53% du financement. La commune a mobilisé 1,3 M€ d'emprunt sur cette période.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. A titre de comparaison, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Le Plan Pluriannuel d'investissements depuis 2020 se décompose ainsi :

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisition de terrains et travaux divers	64	50	51	260	50	50	50
Acquisition de matériels et mobiliers	105	89	186	240	120	120	120
Bâtiments communaux	1240	1 540	1 745	1 462	3 245	2 486	100
Voirie et réseaux	73	741	757	914	1 060	700	100
Aménagements sportifs	692	662	249	390	55	400	0
Vieux Château	312	8	0	50	0	0	0
Eclairage public - Effacement des réseaux	4	0	20	20	20	0	0
Etudes – aides	3	0	16	65	65	65	65
Aménagement Espaces Publics	198	323	71	20	0	0	0
Travaux en régie	36	41	40	40	40	40	40

Depuis 2020, la Commune a programmé des travaux et des aménagements pour préserver et améliorer le cadre de vie de Pouzauges à hauteur 18 531 K€ (qui seront réalisables en fonction des subventions qui sont sollicitées pour chaque projet).

Dépenses investissement 2023 en K€		Recettes investissement 2023 en K€	
Remboursement des emprunts et caution	654,5	Dotations (TVA, TAM), remboursements divers (caution, prêt)	151
Opérations d'équipements	5 094	Subventions	1 405
Dont RAR 2022 (1)	1 737	*Dont RAR 2022 (1)*	*1 175*
Subvention accession	66,5	CAF (3) brute dégagée du fonctionnement	3 417
Dont RAR 2022 (1)	1,5		
Déficit antérieur	522	Excédent de fonctionnement (2)	1 085
Dépenses imprévues	21,7		
Excédent de fonctionnement cap.	35		
Opérations d'ordres	500	Opérations d'ordres	800

(1) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements pris au budget 2022

(2) Concernant la ligne «excédent de fonctionnement »: *Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14,* ***affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement*** *compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget, d'affecter partiellement l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de € au compte «Excédent de fonctionnement capitalisé»*

(3) *Capacité d'autofinancement*

La section d'investissement 2023 s'équilibre pour un montant de 6 858 811,47 **€.**

Le programme d'opérations d'équipement 2023 de 5 094 K€ se décompose comme suit :

- Acquisition de terrains ..... 261 K€
- Acquisitions de matériels et mobiliers ..... 271 K€
- Bâtiments communaux ..... 2 954 K€
- Voiries et réseaux ..... 997 K€
- Aménagements sportifs ..... 512 K€
- Vieux Château ..... 50 K€
- Eclairage publics ..... 20 K€
- Aménagements urbains ..... 29K€

3. Endettement en stock

	2021	2022	2023
En cours de dette au 31/12 en K€	3 864	3 271	3 399
Encours par habitant en €	672	796	n.d

4. Conclusion

Le programme 2023 se compose de :

- Les travaux engagés pour la salle Emile ROBERT
- Les études pour la construction d'un nouveau centre périscolaire
- L'acquisition de l'immeuble de la boulangerie – Place de l'Eglise suivi des travaux de réaménagement ;
- Le remplacement des systèmes de chauffage (Colombier, Presbytère, Jules Verne)
- La rénovation thermique des bâtiments ;
- L'aménagement des allées du parc du Colombier (voirie + éclairage)
- L'aménagement des entrées de villes – L'Espérance – Avenue des Sables
- La réfection des terrains de tennis
- Une étude de faisabilité pour un projet culturel au Château

La conduite des projets se poursuit, dans un contexte où les marges de manœuvres se restreignent.

L'analyse prospective de la situation financière de la commune montre la nécessité d'agir, afin de diminuer ses charges et consolider ses recettes, pour développer son épargne et donc sa capacité à agir dans les prochaines années.

L'augmentation générale des prix particulièrement sensible au niveau de l'énergie, rend cet exercice particulièrement complexe car l'impact de ses dépenses incompressibles est important. La prévision budgétaire sur ce chapitre augmente significativement : + 13,20 % (205 893 €) par rapport aux prévisions budgétaires 2022.

La hausse des charges de personnel est quant à elle contenue à + 4,70 % (93 360 €) par rapport aux prévisions budgétaires 2022.

La capacité d'autofinancement baisse très sensiblement en 2023 sous l'effet de la progression des charges à caractère général avec « l'effet énergie » et malgré la dynamique favorable des ressources liée à l'augmentation des bases. Une progression neutralisée en grande partie par le recul prévisible des droits de mutation. L'effet de ciseaux est là, induit par des ressources relativement stables et une poussée inflationniste des charges dégradant fortement notre caf nette et donc notre capacité à agir dans les prochaines années.

Il est donc proposé au conseil municipal, tout en notant qu'il s'agit de la première augmentation des taux depuis 2014, d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti et non-bâti de 3%.

Ville de Pouzauges

PJ 3

7 mars 2023

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

Commune de Pouzauges

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la Commune (http://www.pouzauges.com/).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales impose une date limite de vote du budget primitif avant le 15 avril (lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril). Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est voté le 13 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) ;
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de Fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des salles communales, des loyers communaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Fiscalité communale : En 2023, une augmentation des taux de 3% est proposée :
À compter de 2023, les communes doivent voter un taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le vote du taux de la THRS est lié aux taux de taxes foncières.

Aussi, les taux votés en 2023 pourraient être les suivants :

	Taux 2022	Taux 2023 (sans augmentation)	Taux 2023 Augmentation de 3%
Taxe Foncier Bâti	32,18 %	32,18 %	33,15 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %	42,01 %	43,27 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		14,63 %	15,07 %

Avec une valorisation de 3% du taux, le produit fiscal supplémentaire généré serait de 75 000 € pour la collectivité.

Dotations versées par l'Etat :

DGF en K€ (arrondis)	BP 2022	BP 2023
Dotation Forfaitaire	449	445
Evolution en K€	- 10	- 4
Dotation de Solidarité Rurale	312	335
Evolution en K€	+ 22	+ 23
Dotation Nationale de Péréquation	8	7
Evolution en K€	- 1	- 1
TOTAL des dotations	769	**787**
Evolution en K€	+ 10	**+ 18**

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 8 671 842,82 €.

Recettes de fonctionnement	Budget 2023
ATTENUATIONS DE CHARGES	13 000,00 €
PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	93 300,00 €
IMPOTS ET TAXES	3 870 230,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 517 240,00 €
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	41 500,00 €
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
EXCEDENT AFFECTE	3 036 572,82 €
OPERATIONS D'ORDRES	100 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**8 671 842,82 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 8 671 842,82 €.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 737 860,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 089 910,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	5 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	866 730,00 €
CHARGES FINANCIERES	115 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	3 417 342,82 €
OPERATIONS D'ORDRES	400 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 671 842,82 €**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 3 417 342,82 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

PJ 4

SD 13 février 2023

RAPPORT RELATIF AUX ACQUISITIONS & ALIENATIONS

Année 2022

Les acquisitions immobilières en 2022 portent essentiellement sur :

- Rétrocession des voiries et des espaces communs du Clos de la Petite Fraudière aux Consorts THOMAS
- Achat d'un terrain à la Faucherie aux Consorts COURILLEAU
- Rétrocession des voiries et des espaces communs du lotissement « Les Closeries » à l'Association Syndicale Libre « Les Closeries »

En ce qui concerne les cessions, il s'agit de :

- Vente de 7 parcelles dans le lotissement de la Balière
- Vente de 3 parcelles dans le lotissement « Les Hauts du Prieuré »

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2022
COMMUNE DE POUZAUGES

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT (€)	Date de l'acte
voiries / espaces communs	Le Clos de la Petite Fraudière	D 1294 (118 m²) D 1295 (823 m²)	THOMAS Jean-Pierre	Consorts THOMAS	Commune de Pouzauges	0,00 €	04/05/2022
Terrain	La Faucherie	AD 505 (4 215 m²)	COURILLEAU - PRÉAULT	Consorts COURILLEAU	Commune de Pouzauges	650,00 €	25/11/2022
voiries / espaces communs	Lotissement Les closeries	AH 334 (1 232 m²) AH 335 (70 m²)	AFIV	Association Syndicale Libre LES CLOSERIES	Commune de Pouzauges	0,00 €	25/11/2022

SD

13/02/2023

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES - Année 2022
COMMUNE DE POUZAUGES

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT TTC	Date de l'acte
TERRAIN	La Balière	D 1156 (467 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	PALLIN Pierre	18 018,54 €	03/03/2022
TERRAIN	Les Hauts du Prieuré	AH 421 (467 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	COUTANT Stéphane	20 081,00 €	04/05/2022
TERRAIN	Les Hauts du Prieuré	AH 416 (322 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	DESBOIS François-Xavier	13 846,00 €	13/05/2022
TERRAIN	La Balière	D 1136 (482 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	CORBET Céline	19 209,72 €	02/06/2022
TERRAIN	La Balière	D 1131 (482 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	BONNAUD Justine	20 213,06 €	10/06/2022
TERRAIN	La Balière	D 1107 (512 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	CHAIX Jean-François	22 444,92 €	30/06/2022
TERRAIN	Les Hauts du Prieuré	AH 418 (478 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	SCI BLOUIN	20 554,00 €	13/09/2022
TERRAIN	La Balière	D 1090 (448 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	LADANT Alain	18 773,92 €	19/09/2022
TERRAIN	La Balière	D 1094 (466 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	MENDONCA GONCALVES Flavio	19 621,40 €	06/10/2022
TERRAIN	La Balière	D 1125 (624 m²)		COMMUNE DE POUZAUGES	BODIN Maxime	26 285,56 €	25/11/2022